Le voleur des caisses de la zakat dans les mosquées arrêté

Page 24

PRODUITS IMPORTÉS

Des millions d'euros dépensés pour l'étiquetage en arabe

Page 2

LE JEUNE INDEPENDANT

N° 5668 - JEUDI 5 JANVIER 2017

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

NOUVEAU CLIP DE CHEB KHALED

Hymne à la réconciliation dans les pays arabes en guerre

Page 9

AUGMENTATION «ALÉATOIRE» DES PRIX DES PRODUITS DE LARGE CONSOMMATION

L'ETAT DÉCIDE DE METTRE DE L'ORDRE

Il n'est plus question que des commerçants imposent, de leur propre chef, des augmentations injustifiées ne reflétant pas la réalité des prix. L'ampleur de la colère des citoyens, qui sont sortis manifester dans la rue dans quelques wilayas, a incité les pouvoirs publics à prendre le taureau par les cornes et des mesures pour mettre fin à cette anomalie. Les prix publics seront désormais affichés ainsi que la marge bénéficiaire. Aucun commerçant ne sera autorisé à afficher ou à vendre à un prix autre que celui indiqué par l'autorité publique. *PAGE 3*



APRÈS LA VENUE TARDIVE DE SLIMANI, MAHREZ, GUEDIOURA ET BRAHIMI À SIDI MOUSSA

CAN 2017 : LEEKENS ENTRE DANS LE VIF DU SUJET

Entamé lundi à Sidi Moussa avec 19 joueurs seulement, le stage de l'équipe nationale en prévision de la CAN 2017 au Gabon, avec une double confrontation amicale avec la Mauritanie le 7 janvier à Blida (Tchaker) et le 10, à huis clos, à Sidi Moussa, a vu enfin le sélectionneur national bénéficier de la disponibilité des vingt-trois joueurs retenus pour le grand challenge continental.

PAGE 23



QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 — ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 10 DA, FRANCE 1 EURO

BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

La formation de la première promotion à Chlef en février

LA PREMIÈRE promotion en bâtiment et travaux publics de Chlef sera formée à l'Institut national Mohamed-Chihane au titre de la session de février 2017, a indiqué hier le directeur de la formation professionnelle de la wilaya.
Cette promotion en bâtiment et travaux publics englobe deux groupes de stagiaires, qui bénéficieront d'une formation par apprentissage pour devenir des techniciens supérieurs en travaux publics et en travaux du bâtiment, a indiqué Hakim Azerrouk Zeghaimi.
Le choix de cette spécialité, a-t-il ajouté, a été dicté par les recommandations issues d'une journée d'études sur les métiers du bâtiment, tenue le 24 mai 2016, avec la participation de l'ordre des architectes et de l'Union des opérateurs de la wilaya.
Une démarche, a-t-il dit, qui offre la possibilité aux jeunes d'intégrer le monde du travail, tout en ouvrant de nouvelles perspectives aux entreprises économiques en leur assurant une main-d'œuvre qualifiée.
L'Institut national Mohamed-Chihane assure une offre de 700 places pédagogiques pour la formation de techniciens supérieurs en bâtiment et travaux publics, dont 400 en régime internat.
Pour la session de février 2017, le secteur de la formation professionnelle à Chlef assure une offre de plus de 5 000 places pédagogiques, dont 3 151 en mode par apprentissage et 1 540 en mode résidentiel.
L'année 2016 a enregistré la sortie de 2 009 stagiaires diplômés. Selon la conseillère à l'orientation auprès du CFPA Aldjir Abdelkader de Ténès, Hakima Aouedj, une journée d'information sera organisée demain (jeudi) au niveau de son établissement, afin d'informer les diplômés du secteur inscrits sur les listes des bureaux de l'emploi sur les offres assurées au titre de la session de févier.

F. N.

CONSEIL DE LA NATION

Poursuite des travaux le 15 janvier

LE BUREAU du Conseil de la nation s'est réuni, hier sous la présidence de Abdelkader Bensalah, président du Conseil, et a décidé de poursuivre ses travaux le 15 janvier. "Le bureau du Conseil de la nation a examiné et approuvé le projet de programmation des travaux du Conseil du 15 au 19 janvier 2017", lit-on dans un communiqué de l'institution législative.
"La réunion a été consacrée à l'examen des questions orales et écrites soumises au bureau, dont 15 questions orales adressées aux Premier ministre et aux secteurs de l'intérieur, de la santé, de l'éducation nationale, de l'agriculture et du développement rural, de l'industrie et des mines, de l'habitat, de l'énergie, des ressources en eau et de l'environnement, de la solidarité nationale, du commerce et de la culture", a-t-on ajouté.
Dans ce contexte, le bureau du Conseil a décidé "de soumettre ces questions au Gouvernement, car remplissant les conditions requises". Le bureau de la chambre haute du parlement a également étudié et soumis au Gouvernement "nombre de questions écrites adressées aux secteurs de la santé, de l'éducation nationale et de l'industrie".
Il a également été question des "procédures relatives au projet de révision du règlement intérieur du Conseil de la nation". **R. N.**

EVALUATION SCOLAIRE

Benghebrit rencontrera les partenaires sociaux en avril prochain

Une rencontre nationale avec les partenaires sociaux, consacrée à la présentation des conclusions d'une consultation nationale sur l'évaluation scolaire, sera organisée en mois d'avril prochain, a annoncé la ministre de l'Education nationale, Nouria Benghebrit.



Mme Benghebrit a fait savoir, en marge d'une rencontre avec les partenaires sociaux, qu'une consultation nationale sur l'évaluation scolaire sera lancée en février prochain et sera couronnée par une rencontre nationale avec les partenaires sociaux pour présenter les conclusions de cette consultation dans le but, a-t-elle dit, de préparer la rentrée scolaire 2017-2018.
Les partenaires sociaux ont appelé, lors de cette rencontre, à un examen approfondi de certains dossiers, notamment celui du rythme scolaire, a souligné la ministre, ajoutant que pour cette raison, une consultation nationale sera lancée sur l'évaluation scolaire. Dans ce contexte, Mme Benghebrit a appelé tous les encadreurs et les enseignants au niveau local à apporter leur contribution dans ce dossier important pour assurer une bonne préparation de la rentrée scolaire 2017-2018. L'accent a été également mis sur la bonne gouvernance, a ajouté la ministre, annonçant par la même occasion l'organisation, jeudi prochain, d'une rencontre avec les directeurs de l'éducation consacrée à l'examen des préoccupations soulevées par les partenaires sociaux, notamment la nécessité de remédier aux «dysfonctionnements et au manque de communication entre les responsables locaux et les partenaires sociaux».
En ce qui concerne le recrutement, la ministre a affirmé la poursuite, en 2017, de l'exploitation de la plate-forme numérique dans l'opération de recrutement, ainsi que l'organisation d'un concours national pour le recrutement dans certaines spécialités inexistantes dans la plate-forme numérique, y compris les mathématiques et la physique. La détermination des postes d'emploi se fait, a-t-elle poursuivi, sur la base des conclusions des rencontres régionales.
La ministre de l'Education nationale, Nouria Benghebrit, a donné son approbation pour la reprise de rencontres bilatérales et triparties avec tous les syndicats, de même que pour la mise en place de commissions pour l'examen des dysfonctionnements contenus dans les statuts des travailleurs du secteur de l'éducation, des œuvres sociales et de la violence en milieu scolaire.
Abordant la violence en milieu scolaire, la ministre a affirmé que d'«énormes dégâts ont été occasionnés dernièrement à des services publics dans certaines wilayas», qualifiant ces agissements d'inadmissibles, d'autant plus que l'objectif est d'arriver à une école de qualité.

Lynda Louifi

PRODUITS IMPORTÉS

Des millions d'euros dépensés pour l'étiquetage en arabe

LE COÛT d'étiquetage en langue arabe à l'étranger des produits importés par l'Algérie est de 3 000 euros pour chaque conteneur, selon le ministère du Commerce qui permet, désormais, de réaliser cet étiquetage sur le territoire national. Une évaluation faite par ce ministère démontre que l'Algérie a importé 556 355 conteneurs toutes marchandises confondues en 2016. Sur cette base, ce département ministériel indique que si l'on admet que 35% seulement de ce nombre de conteneurs a fait l'objet de contrôle de la conformité, soit 194 725 conteneurs, et en tenant compte que le coût minimum de l'étiquetage en arabe à l'étranger est de 3 000 euros pour un seul conteneur (selon l'avis des professionnels), le coût global supporté par l'économie nationale a été de 584,175 millions d'euros en 2016 (équivalent de 65 milliards DA), «ce qui constitue un surcoût pour le Trésor public».
Or, poursuit le ministère, le coût d'étiquetage serait beaucoup moins important s'il se faisait sur le sol national en étant estimé à 9 milliards de DA (soit l'équivalent de 81 millions d'euros). En outre, ce coût en devises sera encore plus important si l'on rajoute les frais supplémentaires engendrés par le blocage aux frontières (paiement des surestaries en devises), ce qui entraînera systématiquement un renchérissement des produits importés supporté par le consommateur final, note-t-il encore.
Pour rappel, l'étiquetage obligatoire en langue arabe des produits importés est désormais permis sur le territoire national, sauf pour les produits alimentaires préemballés périssables, a indiqué une instruction récente du ministre du Commerce, Bakhti Belaïb. «L'instruction a pour objet de permettre aux opérateurs économiques de réaliser l'étiquetage en langue arabe sur le territoire national au niveau de leurs locaux ou dans les installations spécialisées d'une entreprise tierce», précise ce document adressé aux directeurs du commerce de wilaya. Cette mesure vise à réduire les coûts à l'importation, à développer un nouveau segment d'activité sur le marché national (société de marquage, codage et étiquetage industriel) et à protéger le pouvoir d'achat des consommateurs, selon la même source. L'étiquetage en langue arabe des produits importés, obligatoire depuis 2009, était réalisé dans le pays de l'exportateur, sachant que la non-application de cette mesure entraînait le renvoi de la marchandise vers le pays expéditeur, une situation engendrant un coût en devises pesant sur l'économie nationale. Mais selon la nouvelle instruction, l'opérateur procède à l'étiquetage en langue arabe des mentions obligatoires, sur une surface libre de l'emballage du produit, et ce, par un procédé admis en la matière de manière visible, lisible et indélébile. Les produits concernés par cette mesure feront l'objet d'une admission sur le territoire national en vue de leur étiquetage, tandis qu'un procès-verbal de retrait temporaire est établi par l'inspection aux frontières sur la base d'un engagement de l'importateur qui sera joint au dossier de demande d'admission. Ces opérations doivent être réalisées dans un délai d'un mois à compter de la date de notification et d'autorisation d'admission et du procès-verbal de retrait temporaire du produit. Ce délai peut être prorogé de 15 jours par le directeur de wilaya du commerce territorialement compétent. Dès la fin de l'opération d'étiquetage, une autorisation de libre disposition du produit est délivrée à l'importateur par les services du contrôle de la qualité et de la répression des fraudes concernés. Les dispositions de cette instruction ne s'appliquent pas aux produits alimentaires préemballés périssables.

S. T.

ESTIMANT QUE LES RELÈVEMENTS FISCAUX SONT MINIMES

La DGI dénonce les augmentations «aléatoires» des produits de consommation

Il n'est plus question que des commerçants imposent, de leur propre chef, des augmentations injustifiées ne reflétant pas la réalité des prix. En effet les pouvoirs publics, par le biais de la Direction générale des impôts, ont décidé d'informer, d'une manière détaillée, les citoyens sur la fiscalité qui vient d'être revue à la hausse, pour ce qui est des produits de large consommation.



«La Direction générale des impôts (DGI) continuera de rendre publics les prix des produits de consommation ainsi que toutes les hausses contenues dans la loi de finances 2017, pour éviter les augmentations aléatoires de la part des commerçants», a indiqué le directeur de la législation et de la réglementation à la DGI, Mustapha Zikara.

«Les augmentations de certains produits et marchandises sont injustifiables. La DGI publiera toutes les modifications, même légères, survenues réellement sur les prix de certains produits afin d'informer le citoyen et éviter toute augmentation aléatoire de la part des commerçants», tient à rassurer M. Zikara. Les consommateurs sont frappés de plein fouet par les nombreuses augmentations des prix décidées par des commerçants véreux, et ce bien avant la présentation de la LF 2017 à l'Assemblée nationale, ce qui amène aujourd'hui les pouvoirs publics à mettre de l'ordre dans le secteur du commerce. C'est dans ce contexte que la DGI, probablement instruite par les plus hautes autorités du pays, a publié à la fin du week-end dernier «les légers changements survenus dans les prix de certains produits de large consommation ainsi que les produits non concernés par les augmentations des prix».

Selon M. Zikara, «d'autres listes de produits seront rendues publiques dans les jours à venir, afin d'informer le consommateur sur les prix réels et éviter les augmentations injustifiées». La DGI a indiqué dans une note explicative les détails relatifs à l'augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui est passée de 17% à 19% pour le taux normal et de 7% à 9% pour le taux réduit, précisant que «cette modification sera sans impact» sur les prix de dizaines de produits tels le pain, le lait, les semoules, l'huile à base de soja, les fruits et légumes, «à l'exclusion de ceux importés et ceux commercialisés par des redevables de la TVA (les vendeurs à l'étalage dans les marchés et les petits commerçants ne sont pas considérés redevables de la TVA).

Les produits électroménagers pas encore concernés par la hausse

Les autres produits et services exonérés de TVA sont, entre autres, les moissonneuses-batteuses fabriquées en Algérie et le papier destiné exclusivement à la fabrication et à l'impression du livre, les contrats d'assurances de personnes et les opérations de crédits bancaires accordés aux ménages pour l'acquisition ou la construction d'un logement individuel.

La publication des prix «permettra de mettre tout un chacun devant ses responsabilités et mettre à nu les augmentations exagérées», a affirmé M. Zikara, ajoutant que l'augmentation des prix des produits de l'électroménager, quant à eux, ne sera effective qu'après le premier semestre 2017 pour les produits importés et à partir de 2018 pour les produits fabriqués localement, et ce, après taxation des produits énergétivores.

Djamel Zerrouk

L'Etat prend le taureau par les cornes

L'ETAT s'est enfin décidé à s'impliquer davantage dans le contrôle des produits de première nécessité qui ont connu ces dernières semaines des hausses inconsidérées de la part de certains commerçants, bien avant la mise en œuvre de la loi de finances de 2017. Des commerçants au détail qui jettent la pierre aux grossistes lesquels mettent en cause les grands barons de l'importation sur la poussée de fièvre des prix des produits de première nécessité. Si une disposition de la loi de finances de 2017 porte une augmentation de 2% de la TVA, laquelle est désormais de 19%, le prix au détail de ces produits ont connu une autre trajectoire : des augmentations au-dessus de celles prévues. L'ampleur de la colère des citoyens, qui sont sortis manifester dans la rue dans quelques wilayas, a incité les pouvoirs publics à prendre le taureau par les cornes et des mesures pour mettre fin à cette anomalie. Les prix publics seront désormais affichés ainsi que la marge bénéficiaire. Aucun commerçant ne sera autorisé à afficher ou à vendre à un prix autre que celui indiqué par l'autorité publique.

H. A.

BÉJAÏA. APRÈS DEUX JOURNÉES MOUVEMENTÉES

La vie reprend peu à peu son cours normal

APRÈS LE CHAOS, les choses commencent à reprendre peu à peu leur cours normal dans les quatre coins de la wilaya. Les commerces ont commencé à ouvrir dans les grands centres urbains de la vallée de la Soummam comme à Akbou, Tazmalt, El-Kseur et à l'est de la wilaya. Certains commerçants ont peur des représailles et ils ont préféré garder le rideau baissé ou à moitié ouvert. D'autres ont carrément fermé pour ne pas prendre de risques. Le marché hebdomadaire de fruits et légumes de Sidi-Ahmed était ouvert mais son activité a diminué de moitié. Les chefs de famille s'affairaient à faire leurs emplettes mais les prix des produits étaient très élevés.

A Amizour, la ville a repris timidement son mouvement, mais le transport manquait beaucoup. Quelques magasins étaient ouverts. Toutefois ce n'est pas le cas à Barbacha qui était paralysée par la grève des commerçants pour la troisième journée consécutive. Les transporteurs ont, eux aussi, rejoint la grève. Les routes sont ouvertes mais le trafic routier était presque inexistant. Les usagers ont peur de prendre la route. Rares sont ceux qui se sont aventurés hier sur les grands axes routiers. La RN 26 était vide du côté de la vallée de la Soummam.

A Tazmalt, presque la moitié des commerces étaient ouverts. Il régnait un calme précaire au même titre qu'à Akbou où des édifices publics sont fermés. Des associations des sages et les autorités locales se sont réunies à Tazmalt avant-hier et ont lancé des appels au civisme et au calme au moyen d'un mégaphone en direction de la population afin de rester «vigilante et de veiller sur les édifices publics».

Ici les dégâts étaient considérables. A Akbou, le siège de l'ANEM a été saccagé hier vers 1h du matin, a-t-on appris. A Kherrata, les boulangers ont décidé de poursuivre la grève, mais le marché des fruits et légumes était relativement en activité. A Tamridjt, Aokas, Melbou, Souk El Tennine, la vie commence à reprendre timidement son cours normal. Les appels au calme et l'ouverture des magasins se sont accentués. Mais les commerçants sont prudents. Associations, sages, société civile, LADDH, UGCCA… ont tenu de nombreuses réunions un peu partout à ce sujet. La grève était toujours de mise. Les commerçants sont peu rassurés et ont peur surtout des représailles, donc ils ont préféré baisser rideau ou ouvrir quelques heures seulement pour permettre aux citoyens de faire leurs courses.

Pour rappel, la Ligue de défense des droits de l'homme (LADDH) de Béjaïa, qui s'est caractérisée par son action dès les premières heures des émeutes en appelant «au calme et à la vigilance et à manifester pacifiquement», estime qu'»aujourd'hui la société est face à une réalité amère et dangereuse», identifiant les émeutiers, auteurs des actes de pillages et de saccages, comme étant «des jeunes mal encadrés, non structurés et dépolitisés ; les pouvoirs publics doivent méditer et réfléchir longuement sur leur attitude et rapport avec la société civile».

La LADDH plaide pour le respect des droits des associations et des organisations de la société civile qui peuvent faire un travail de sensibilisation et de médiation devant une situation pareille».

Le FFS s'est enfin exprimé hier en «condamnant la violence» et en appelant à la vigilance, rappelant en même temps sa proposition de reconstruction du consensus national.

N. Bensalem

Arrestation de 40 individus en possession de cocktails Molotov à Alger

TROIS RÉGIONS du pays ont connu des manifestations extrêmement violentes qui ont pris la forme d'émeutes avec des conséquences graves sur la sécurité des biens autant publics que privés et des personnes.

Les forces de la Sûreté nationale ont saisi hier plus de soixante-dix cocktails Molotov dans un local à Aïn-Naâdja à Alger. De même qu'elles ont arrêté une quarantaine de personnes impliquées dans des émeutes et pour tentative de semer le désordre. Les membres de la Sûreté nationale ont pénétré dans un magasin dans ledit quartier, trouvant 72 bouteilles de cocktails Molotov, fabriquées à cet effet. A noter que la plupart de ces individus ont un casier judiciaire.

H. A.

SONELGAZ DE TIPASA

Emouvant départ à la retraite des travailleurs

PLUSIEURS employés de l'agence Sonelgaz de la région de Cherchell allant jusqu'à Damous viennent de partir en retraite récemment. Mais auparavant, quelque soixante agents, collègues de ces quinquagénaires et sexagénaires retraités de l'agence de Cherchell, ont tenu à célébrer à leur manière cet événement lors d'une rencontre qui a revêtu un aspect festif malgré une grande émotion et une profonde tristesse.

L'un de ces retraités, M. Arbouche, ex-responsable d'équipe avec 30 années d'exercice, nous a clairement manifesté son bonheur de prendre sa retraite. Quant à M. Chanaa et M. Merdj, deux agents gaziers très expérimentés ayant plus de trente années d'exercice, ils se sont dits contents de bénéficier d'une retraite «bien méritée».

Pour sa part, M. Bourenane, directeur commercial, a affirmé : «Ce sont des travailleurs qui ont manifesté leur intention de partir en retraite. J'ai prévu de telles situations, c'est pourquoi de jeunes techniciens sont formés et préparés pour pallier ces départs.»

M. Mounir Akam, un jeune cadre de Sonelgaz, s'est associé à la joie de tous ses autres collègues pour ne pas laisser transparaître sa tristesse devant ces «partants», avec lesquels il a travaillé depuis plusieurs années.

M. Chérifi, vice-président de l'APW, était présent à cet événement.

Il a déclaré : «L'hommage rendu à ces travailleurs est certes émouvant mais il traduit la solidarité et la convivialité entre travailleurs d'un même secteur.»

M. Dahel, membre du comité des fêtes et de l'APC de Cherchell, s'est déclaré «ravi par cette atmosphère fraternelle qui consolide l'esprit d'amitié et de fraternité entre ces personnes qui dansent allègrement de joie et de fraternité».

Quant à M. Tainza et Mme S. T. Mahdia, deux autres retraités, ils ont été surpris et émus aux larmes par cet hommage et par les cadeaux qui leur ont été offerts par les travailleurs. M. Boutka , un cadre de Sonelgaz, ne s'est pas privé d'animer cet événement en faisant appel à la zorna dont il est l'un des animateurs et le créateur.

M. L.

TIZI OUZOU

Lancement de la 3e édition de la foire du miel de Kabylie



La place de l'ex-APC de Tizi Ouzou abrite depuis hier, et ce jusqu'au 14 de ce mois, la foire du miel de Kabylie dans sa troisième édition.

C'est le secrétaire général de la wilaya qui, au nom de Mohamed Bouderbali, a donné le coup d'envoi de cette manifestation apicole, laquelle a attiré un public très nombreux. L'activité apicole, devons-nous rappeler, est devenu depuis quelques années déjà un réel segment économique. Par conséquent, cette manifestation, à laquelle ont pris part pas moins de 30 exposants, tous de gros producteurs de miel, a dépassé largement le pan purement folklorique où, hélas, certaines organisations «excellent» encore. Et pour preuve, cette troisième édition de la foire du miel est entièrement financée par les apiculteurs exposants.

Selon Ramdane Ladaouri, président de la commission de l'agriculture de l'APW, le coût de cette manifestation d'une dizaine de jours est d'un montant de 700 000 DA. Notre interlocuteur a précisé que l'APW n'a fait qu'accompagner et orienter les manifestants. De même concernant la Chambre d'agriculture de la wilaya, la Chambre de l'artisanat et des métiers ainsi que la direction des services agricole (DSA) de la wilaya. Ces organismes et institutions n'ont fait qu'octroyer l'espace aux apiculteurs pour organiser leur foire et, bien entendu, les accompagner dans les perspectives de recherches d'autres opportunités commerciales. Il est à relever également que l'économie apicole dans la wilaya de Tizi Ouzou, données chiffrées à l'appui, est exponentielle. En effet, au cours de la saison 2014-2015, la production de miel a été de 2 880 quintaux. La saison d'après, c'est-à-dire l'année d'exercice 2015-2016, la production a presque doublé puisque la récolte a été de 4.909 quintaux. Et selon nombre d'estimations, cette saison 2016-2017 sera meilleure que celle de la saison passée. Notons enfin que l'offre répond aux goûts des consommateurs, et ce tant en variétés et qualités du miel qu'en prix. Naturellement, le prix dépend de la qualité et de la variété du produit. Les prix proposés varient entre 2 300 et 5 500 DA le kilogramme. Selon bien des avis, le miel « noir « est le plus recherché tant ses vertus thérapeutiques sont nombreuses.

Il reste cependant que le goût varie d'une personne à une autre. Autrement dit, une personne peut avoir une préférence pour le miel d'eucalyptus alors qu'on dit souvent que le miel du jujubier est le mieux indiqué. La gelée royale est classée aussi dans la catégorie du miel de super-luxe.

Dans tous les cas, cette foire du miel, qui est initiée par la Coopérative apicole de la wilaya de Tizi Ouzou, répond à tous les goûts et à toutes les bourses.

De notre bureau, Saïd Tissegouine

BILAN 2016 DES SERVICES DU COMMERCE DE MÉDÉA

Saisie de 42 tonnes de marchandises et fermeture de 398 locaux

DANS son bilan d'activités de l'année 2016, la direction du commerce fait état de 30 342 interventions ayant abouti à la constatation de 3 898 infractions et donné lieu à la rédaction de 3 671 PV.

Les différentes opérations de contrôle ont permis de procéder à la saisie de pas moins de 41,16 tonnes de marchandises pour une somme de 6 163 902 DA, alors que les transactions commerciales sans facture sont estimées à 1 210 232 430 DA et les montants des chiffres d'affaires non déclarés à 3 294 162 DA.

Les mêmes services ont proposé la fermeture de 398 locaux commerciaux et espaces de vente et procédé au prélèvement de 174 échantillons de produits divers aux fins de leur analyse en laboratoire spécialisé. En outre, il ressort de la ventilation des différentes opérations de contrôle relatives aux pratiques commerciales un nombre de 286 infractions pour défaut de registre du commerce et 182 autres pour vente de produits non inclus dans le registre du commerce.

Par ailleurs, les missions des agents chargés du contrôle ont été confrontées à 226 cas d'opposition, amenant à la constatation de 28 infractions pour augmentation des prix sans aucune justification, est-il noté.

Dans le même bilan, il est indiqué que 343 infractions relatives à la protection du consommateur ont été relevées, notamment la vente de produits impropres à la consommation ou d'origine douteuse. Aussi, 400 infractions concernant l'hygiène et la salubrité ainsi que le défaut d'affichage ont été constatées.

N. B.

SEULE LA MÈRE SUBVIENT À TOUS LES BESOINS

Une famille dans la tourmente

C'EST UN VÉRITABLE SOS qu'une mère de famille, originaire de Tirmitine mais habitant un galetas au village Redjaouna dans la commune de Tizi-Ouzou, a lancé aux pouvoirs publics. Elle s'appelle Z. Siyaci Ouyacoub. Cette femme, dont la santé n'est pas reluisante, est mère de trois enfants en bas âge. Deux filles et un garçon âgés respectivement de quatre, cinq et sept ans. Ces trois innocents sont chétifs tant ils souffrent de la malnutrition et de la sous-alimentation. Le pire est que l'une des filles, âgée de cinq ans, est également diabétique. Rencontrée hier à Tizi-Ouzou, cette femme, souffrant le martyre, a confié que la maison qu'elle loue pourtant à 5.000 DA par mois risque de s'effondrer.

«Les murs et le toit sont tellement fissurés que ma famille et moi risquons à tout moment d'être ensevelis», a déclaré la dame qui ne sait plus à quel saint se vouer. Cette mère de famille, qui assure elle-même la subsistance de la famille, souhaite que les pouvoirs publics lui octroient un logement social dans la commune de Tizi-Ouzou. Cependant, sa résidence officielle est Tirmitine et non la circonscription communale de Tizi-Ouzou. Et dans sa commune de résidence officielle, il n'y a pas de programme de construction de logements sociaux pour espérer en obtenir un.

Son époux, dont la santé n'est pas non plus satisfaisante, ne travaille qu'occasionnellement chez des particuliers. En effet, l'homme travaille soit quand son état de santé le lui permet un tant soit peu, soit quand le travail est disponible.

Bien souvent, c'est son épouse qui travaille chez des particuliers. Elle assure le ménage et autres activités à sa mesure comme le jardinage, la cueillette des olives.

Et le peu qu'elle gagne, elle le dépense dans la location du toit précaire abritant les siens. Il se trouve, hélas, que même cette maison qui est, rappelons-le, un galetas, menace ruine. En définitive, il serait souhaitable que les pouvoirs publics tentent de secourir cette courageuse femme qui est dans la tourmente.

S. T.

IL OPÉRAIT DANS UN QUARTIER CHIC DE LA CAPITALE

Un réseau de cambrioleurs de maisons tombe à Alger

Dans deux opérations distinctes, les éléments de la police judiciaire d'Alger ont démantelé un réseau de cambrioleurs de maisons situées dans des quartiers chics de la capitale, tandis qu'une femme a été appréhendée dans son véhicule en possession de 530 comprimés psychotropes dissimulés dans son sac.



Dans le cadre d'une opération menée par les éléments de la Police d'Alger, un réseau de cambrioleurs de maisons a été démantelé avant-hier. Deux jeunes cambrioleurs, auteurs de plusieurs cambriolages de maisons dans l'Algérois, ont été interpellés. Ces derniers utilisaient des gants, des cagoules et étaient armés de grands couteaux, selon la sûreté de wilaya d'Alger. Les deux jeunes cambrioleurs ont été appréhendés en flagrant délit avant-hier, suite à une embuscade tendue par les éléments de la sûreté d'Alger. «La surveillance des cambrioleurs s'est étalée sur trois jours avant que nos éléments procèdent à l'arrestation des auteurs en flagrant délit», a expliqué la sûreté d'Alger.

C'est dans un quartier chic de la capitale que les deux mis en cause procédaient à des cambriolages de maisons, volant tout ce qui était à leur portée. Le dernier cambriolage leur a été fatal puisque les policiers leur avaient tendu une souricière soigneusement planifiée. D'après le communiqué de la sûreté d'Alger, les deux jeunes cambrioleurs se sont introduits dans la nuit d'avant-hier dans un appartement sis dans un quartier chic d'Alger.

Ils y ont dérobé un important lot de bijoux, neuf bracelets en or, six bracelets en argent, une bague en or, quatre boucles d'oreilles en argent, deux boucles en or, deux chaînes en or, cinq anneaux en or, un anneau en argent, seize bouteilles de vin, une caméra numérique, un démo numérique, un micro-ordinateur, quatre montres pour femmes et deux autres pour hommes, et enfin un appareil photo numérique. Arrêtés en flagrant délit, les deux cambrioleurs ont été conduits au commissariat avant d'être présentés, le lendemain devant la justice, où ils ont été placés sous mandat de dépôt.

Les éléments de la police judiciaire de la circonscription de Rouiba ont arrêté avant-hier une femme et son complice en possession de 530 comprimés psychotropes et 70 000 DA représentant les revenus de la vente des psychotropes.

C'est lors d'une opération de contrôle effectuée avant-hier par les policiers de Rouiba que la femme et son complice, qui étaient à bord d'un véhicule touristique, ont été sommés de s'arrêter au niveau du carrefour de ladite commune avant d'être fouillés et arrêtés. Emmenés au siège du commissariat de Rouiba, les deux présumés trafiquants ont nié avoir détenu ces psychotropes pour les revendre. La mise en cause a expliqué aux policiers enquêteurs qu'elle souffrait de troubles mentaux et qu'elle est donc contrainte de consommer des psychotropes. Après avoir entendu les deux suspects, les enquêteurs de la police judiciaire de Rouiba ont perquisitionné les domiciles respectifs des deux suspects. Lors de la perquisition du domicile de la femme, les enquêteurs ont découvert deux plaquettes contenant chacune sept capsules de psychotropes, une plaquette contenant quatre comprimés de la même substance et enfin une autre en contenant cinq. Les deux présumés trafiquants ont été présentés hier devant le tribunal de Rouiba où ils ont été placés sous contrôle judiciaire.

Sofiane Abi

MUSTAPHA LAHBIRI INSPECTE LES UNITÉS DE LA PROTECTION CIVILE À BÉCHAR

La dotation en hélicoptères nécessite plusieurs niveaux de formation

LE DIRECTEUR général de la Protection civile, le colonel Mustapha Lahbiri, a indiqué, mardi soir à Béchar, que la dotation de sa structure en hélicoptères passait par un processus nécessitant plusieurs modules. «L'acquisition de ces types d'appareils par notre structure comme moyen de renforcement de nos capacités de secours et de sauvetage lors des catastrophes naturelles et autres accidents passe par la formation des pilotes, des personnels techniques au sol et surtout la réalisation des infrastructures nécessaires comme les terrains d'atterrissage de ces hélicoptères, a-t-il précisé en marge d'une visite de travail et d'inspection dans cette wilaya.

Cette première visite de travail et d'inspection, entamée en début de cette nouvelle année 2017, vise aussi à s'enquérir des conditions de vie et de travail des différentes catégories de la Protection civile, tant à travers la wilaya de Béchar que dans d'autres régions du pays, a-t-on souligné.

Auparavant, le colonel Mustapha Lahbiri a visité un poste avancé de la Protection civile à Ben Zireg située à 50 km au nord de Béchar et à proximité de la RN 6, créé récemment dans le but d'intervention et de secours rapides sur ce tronçon routier reliant le sud-ouest du pays au nord-ouest et, de là, les différentes régions du nord du pays.

Le colonel Lahbiri, qui a poursuivi sa visite de travail et d'inspection hier dans la wilaya, a eu l'occasion de s'enquérir aussi des activités des postes avancés de Hammaguir dans la région d'Abadla (88 km au sud de Béchar) et de Boulaâdam localisé sur la RN 50 reliant Béchar à Tindouf. Il a également visité plusieurs unités de la Protection civile, notamment à Taghit, Béni Abbès et El-Ouata.

Cette dernière a été récemment réalisée et équipée par la wilaya dans le but de renforcer la couverture du territoire de la wilaya par la Protection civile et enregistre actuellement un taux de 85% d'avancement de ses travaux, selon des responsables locaux de ce corps.

Cette couverture est actuellement assurée par neuf unités d'intervention et de secours et une unité principale au chef-lieu de wilaya.

A. S.



TIPASA

Trois pêcheurs secourus au large de Gouraya

TROIS PÊCHEURS ont été sauvés d'une mort certaine par les éléments de la Protection civile dans la nuit de mardi à mercredi au large de la côte de Gouraya, à l'ouest de Tipasa, a-t-on appris du chargé de l'information auprès de ce corps constitué. Selon le lieutenant Michalikh Mohamed, l'opération de sauvetage, réalisée par l'unité marine de la Protection civile de Cherchell en coordination avec l'unité de Gouraya, a duré quatre heures, soit de 19H30 à 23H30 de la nuit dernière. Les pêcheurs avaient envoyé un appel de détresse après que leur embarcation se fut coincée au niveau d'un îlot, à trois km de la côte. Les trois hommes, âgés de 30 à 35 ans et issus de la wilaya de Blida, sont en bonne santé et ont rejoint leurs domiciles après avoir reçu les soins nécessaires, a-t-il ajouté.

Selon les précisions du lieutenant Michalickh Mohamed, les trois jeunes gens avaient pris le large pour une partie de pêche, mais le climat a vite changé, causant de grosses vagues qui ont transformé leur sortie en une aventure à haut risque, n'était l'intervention salutaire de la Protection civile.

S. N.

POLICE JUDICIAIRE DE NÂAMA

Une bande de narcotrafiquants arrêtée et 43,7 kg de drogue saisis

UNE BANDE de narcotrafiquants composée de cinq éléments a été démantelée et 43,7 kilogrammes de drogue provenant des frontières ouest du pays ont été saisis lors d'une opération menée par les services de police judiciaire de la sûreté de wilaya de Nâama, a indiqué hier cette institution.

Agissant sur des informations faisant état d'un trafic de drogue opérant depuis les frontières ouest vers différentes wilayas du pays, les éléments de la brigade de recherches et d'investigations (BRI) ont repéré la bande suspecte, entrepris des perquisitions à leurs domiciles et appréhendé ses 5 membres, âgés entre 30 et 40 ans, a précisé la cellule de communication de la sûreté de wilaya. La poursuite des investigations concernant cette bande criminelle a permis de mettre la main sur la quantité de drogue (kif traité) susmentionnée et de saisir trois camions utilisés dans les opérations de ce trafic, une somme d'argent (914 000 DA), produit de la vente de drogue, ainsi que des comprimés psychotropes utilisés pour leur propre consommation, selon la même source. Les mis en cause ont été présentés devant le procureur de la République du tribunal de Nâama pour trafic de drogue et détention de psychotropes, et ont été écroués en attendant leur comparution.

S. N.

ANKARA ENCORE TRÈS PARTIALE SUR LA QUESTION SYRIENNE

Cavusoglu absout les terroristes et charge le gouvernement syrien

Les violations répétées du cessez-le-feu en Syrie menacent de torpiller les pourparlers de paix prévus au Kazakhstan, a averti hier Ankara, appelant Téhéran à faire pression sur Damas et les forces de la résistance populaire et les autres mouvements politico-militaires à l'instar du Hezbollah pour les faire cesser.



«Si nous n'arrivons pas à stopper les violations croissantes du cessez-le-feu, le processus d'Astana pourrait échouer», a déclaré le chef de la diplomatie turque Mevlüt Cavusoglu, cité par l'agence de presse pro-gouvernementale Anadolu. La Turquie et la Russie, qui ont parrainé l'accord de cessez-le-feu en Syrie, travaillent à la préparation d'un sommet réunissant le gouvernement et l'opposition dans la capitale du Kazakhstan. «Quand nous regardons qui commet ces violations, nous voyons que c'est le Hezbollah, en particulier, les groupes chiites et le régime» (sic), a affirmé Mevlüt Cavusoglu. L'Iran, qui soutient le président syrien Bachar al-Assad, doit «faire pression sur les milices chiites et le régime» (re-sic), a ajouté le ministre. Ce dernier omet cependant le fait que le Front Al-Nosra ait saboter l'alimentation en eau potable de la capitale Damas, privant des millions de personnes d'accès à cette ressource stratégique. Une dizaine de groupes terroristes syriens ont gelé leur participation aux préparatifs des négociations de paix prévues fin janvier à Astana, accusant les forces de Damas de ne pas respecter la cessation des hostilités en vigueur depuis le 30 décembre. Les négociations d'Astana, parrainées par Moscou et Téhéran, soutiens de Damas, ainsi qu'Ankara, qui appuie des groupes terroristes, doivent précéder des pourparlers prévus en février à Genève sous l'égide de l'ONU.

Mevlüt Cavusoglu a annoncé hier que des représentants russes se rendraient en Turquie les 9 et 10 janvier pour discuter des pourparlers d'Astana. Si la trêve est respectée, le sommet pourrait avoir lieu le 23 janvier, selon le ministre turc.

L'offensive de l'armée arabe syrienne, soutenu par des combattants du mouvement libanais Hezbollah, se poursuivait mardi sur Wadi Barada, une région tenue par les terroristes à 15 km de Damas, selon l'Observatoire syrien des droits de l'Homme (OSDH), une officine proche du MI6 britannique. Cette offensive vise à rétablir entre autres l'alimentation en eau potable pour Damas.

Aucune des précédentes discussions inter-syriennes n'a permis un début de règlement du conflit qui a fait plus de 310.000 morts et des millions de réfugiés depuis 2011.

R. I. et agences

EVASION SPECTACULAIRE AU PHILIPPINES

150 détenus s'évadent de Mindanao

DES REBELLES musulmans présumés ont attaqué hier une prison du sud des Philippines, ce qui a permis à plus de 150 détenus de se faire la belle dans la plus grande évasion de l'histoire de l'archipel.

Cette audacieuse attaque a été menée vers 01H00 (17H00 GMT mardi) par une centaine d'hommes armés contre la prison de Kidapawan, localité à une cinquantaine de kilomètres à l'ouest de Davao, principale ville de l'île méridionale de Mindanao.

Les combats ont fait rage pendant deux heures autour du centre de détention, dont un gardien a péri. «Ils cherchaient à libérer leurs camarades en détention», a déclaré à la chaîne ABS-CBN un des surveillants, Peter John Bonggat, précisant que les 24 gardiens étaient en nette infériorité numérique face aux assaillants.

Cette attaque a été menée par une faction dissidente du Front Moro islamique de libération (Milf), a-t-il dit en référence au plus important groupe rebelle musulman du pays, avec lequel le gouvernement a lancé des négociations de paix.

Au moins 158 détenus ont profité du chaos pour s'évader, a déclaré le surveillant. On ignore combien de prisonniers étaient liés aux combattants qui ont attaqué cette prison. Ce centre de détention est une ancienne école décrépie située dans une zone forestière retirée. Il abritait 1.511 détenus avant l'attaque.

«Les autres détenus ont saisi leur chance en raison de l'importance de la fusillade. Ils ont utilisé leurs lits, les ont empilés pour pouvoir s'enfuir», a-t-il poursuivi.

De nombreux gangs criminels et mouvements rebelles - musulmans ou communistes - opèrent dans le secteur de Kidapawan.

«Nous avons des personnalités musulmanes (dans la prison) qui appartiennent à diverses organisations, divers gangs», a déclaré Peter John Bonggat. Une vaste chasse à l'homme était en cours hier. Les autorités locales affirment que six évadés ont été abattus et que huit autres ont été retrouvés.

Von al-Haq, porte-parole du Milf, a dit qu'il ne connaissait pas l'identité des militants qui ont attaqué la prison. Le Milf, qui compte 10.000 combattants, observe actuellement un cessez-le-feu.

«C'est la plus grande évasion de notre histoire», a déclaré Xavier Solda, porte-parole de l'administration pénitentiaire philippine. «Nous manquions vraiment d'effectifs».

Shirlyn Macasarte, qui assure l'intérim au poste de gouverneur de la province de Cotabato, a indiqué que des renseignements laissaient penser que l'attaque de la prison avait été préparée par les Bangsamoro Islamic Freedom Fighters (Biff).

Le Biff a fait scission du Milf en 2008 à la suite de l'échec de précédentes négociations de paix. Il a ensuite mené des attaques contre les localités chrétiennes qui ont fait plus de 400 morts et 600.000 déplacés.

«Nous avons reçu des informations selon lesquelles un groupe de membres des Biff voulait libérer certains de leurs frères qui avaient l'expérience des meurtres et de la fabrication de bombes», a dit Mme Macasarte à ABS-CBN.

L'île de Mindanao est depuis des décennies le théâtre de rébellions armées. Certains groupes insurgés ont prêté allégeance à l'organisation terroriste Daech, comme le Biff.

En août, des combattants d'une autre organisation, le groupe Maute avaient attaqué une autre prison du Sud, libérant huit de leurs membres. Quinze autres détenus en avaient profité pour s'évader.

R. I.

ANKARA ENCORE TRÈS PARTIALE SUR LA QUESTION SYRIENNE

Cavusoglu absout les terroristes et charge le gouvernement syrien

LES VIOLATIONS répétées du cessez-le-feu en Syrie menacent de torpiller les pourparlers de paix prévus au Kazakhstan, a averti hier Ankara, appelant Téhéran à faire pression sur Damas et les forces de la résistance populaire et les autres mouvements politico-militaires à l'instar du Hezbollah pour les faire cesser.

«Si nous n'arrivons pas à stopper les violations croissantes du cessez-le-feu, le processus d'Astana pourrait échouer», a déclaré le chef de la diplomatie turque Mevlüt Cavusoglu, cité par l'agence de presse pro-gouvernementale Anadolu.

La Turquie et la Russie, qui ont parrainé l'accord de cessez-le-feu en Syrie, travaillent à la préparation d'un sommet réunissant le gouvernement et l'opposition dans la capitale du Kazakhstan.

«Quand nous regardons qui commet ces violations, nous voyons que c'est le Hezbollah, en particulier, les groupes chiites et le régime» (sic), a affirmé Mevlüt Cavusoglu.

L'Iran, qui soutient le président syrien Bachar al-Assad, doit «faire pression sur les milices chiites et le régime» (re-sic), a ajouté le ministre. Ce dernier omet cependant le fait que le Front Al-Nosra ait saboter l'alimentation en eau potable de la capitale Damas, privant des millions de personnes d'accès à cette ressource stratégique.

Une dizaine de groupes terroristes syriens ont gelé leur participation aux préparatifs des négociations de paix prévues fin janvier à Astana, accusant les forces de Damas de ne pas respecter la cessation des hostilités en vigueur depuis le 30 décembre.

Les négociations d'Astana, parrainées par Moscou et Téhéran, soutiens de Damas, ainsi qu'Ankara, qui appuie des groupes terroristes, doivent précéder des pourparlers prévus en février à Genève sous l'égide de l'ONU.

Mevlüt Cavusoglu a annoncé hier que des représentants russes se rendraient en Turquie les 9 et 10 janvier pour discuter des pourparlers d'Astana. Si la trêve est respectée, le sommet pourrait avoir lieu le 23 janvier, selon le ministre turc.

L'offensive de l'armée arabe syrienne, soutenu par des combattants du mouvement libanais Hezbollah, se poursuivait mardi sur Wadi Barada, une région tenue par les terroristes à 15 km de Damas, selon l'Observatoire syrien des droits de l'Homme (OSDH), une officine proche du MI6 britannique. Cette offensive vise à rétablir entre autres l'alimentation en eau potable pour Damas.

Aucune des précédentes discussions inter-syriennes n'a permis un début de règlement du conflit qui a fait plus de 310.000 morts et des millions de réfugiés depuis 2011. **R. I. et agences**

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la Communication

Prix du Président de la République, du Journaliste Professionnel

troisième édition, 2017

« La préservation de l'environnement, clé de bien-être public et de bonheur social »

Le Ministère de la Communication annonce le lancement du «**Prix du Président de la République, du Journaliste Professionnel**», dans sa troisième édition, comptant pour l'année 2017, qui sera décerné à l'occasion de la célébration de la Journée nationale de la Presse le 22 octobre 2017.
Ce prix annoncé par son Excellence Monsieur le Président de la République à l'occasion de la journée mondiale de la presse le 03 mai 2015, a été institué par décret présidentiel N° 15-133 du 02 Chaabane 1436 correspondant au 21 mai 2015, en signe de reconnaissance au valeureux parcours des journalistes Algériens durant la guerre de libération nationale et d'appui aux efforts des professionnels de la presse nationale qui contribuent à la promotion du droit du citoyen à une information objective et crédible à travers la presse écrite, audiovisuelle et électronique.

Objectifs:
- Encourager et promouvoir la production journalistique nationale sous toutes ses formes
- Stimuler l'excellence, la création et la professionnalisation au sein de la presse nationale en instaurant la culture du mérite.
- Récompenser les meilleures œuvres individuelles ou collectives ayant trait à la thématique retenue.

Catégories du prix :
- **L'information écrite :** article de fond, critique, éditorial, reportage ou enquête.
- **L'information télévisuelle :** reportages, enquêtes d'investigation, documentaires, bandes d'actualités filmées.
- **L'information radiophonique :** émission d'information, reportages, et enquêtes.
- **La presse électronique :** meilleure œuvre d'information diffusée sur le net.
- **L'illustration :** photographies, dessins et caricatures de presse publiés par un organe de presse nationale.

Conditions de participation :
- Etre de nationalité Algérienne ;
- Etre titulaire de la carte nationale de journaliste professionnel ;
- Ne pas être membre du jury ;
- Le candidat peut présenter sa candidature à titre individuel ou collectif.
- Le candidat n'est autorisé à participer que dans une seule catégorie et par une seule œuvre, à l'exception du prix d'illustration dont le nombre peut atteindre dix (10) exemplaires de photographies, dessins ou caricatures de presse.
- Les œuvres présentées doivent faire l'objet de diffusion ou de publication par un organe de presse national durant la période 2016 - 2017.

Thème du concours :« La préservation de l'environnement, clé de bien-être public et de bonheur social »

Modalités d'attribution du prix :
Le jury procèdera à la sélection des trois lauréats dans chacune des 05 catégories. Le prix sera décerné à la meilleure œuvre des trois lauréats. En plus du certificat de mérite, les lauréats des quatre premières catégories bénéficieront d'une récompense financière dont le montant est fixé comme suit :
- Un million de dinars (1.000.000DA) pour le 1er lauréat
- Cinq cent mille dinars (500.000DA) pour le 2e lauréat
- Trois cent mille dinars (300.000DA) pour le 3e lauréat

Pour la cinquième catégorie, l'auteur de la meilleure illustration bénéficiera d'une récompense financière de l'ordre de cent mille dinars (100.000 DA).

Dossier de candidature :
Les dossiers de candidatures doivent contenir les documents et pièces qui suivent :
a) Pièces administratives :
- Copie de la carte nationale du journaliste professionnel.
- Copie de la carte nationale d'identité.
- Certificat de nationalité
- Attestation de travail datée de moins de trois mois.

b) Œuvre objet de participation :
- L'œuvre faisant objet de participation doit être remise dans les conditions et les normes techniques requises.

c) Formulaire de candidature portant ce qui suit :
- Données personnelles sur le candidat ;
- Données relatives à l'œuvre objet de participation ;
- Justificatif de diffusion ou de publication de l'œuvre, signé conjointement par le candidat et la direction du media employeur.

Dépôt des dossiers :
Les dossiers de participation seront adressés au président du jury du Prix du Président de la république du journaliste professionnel, Ministère de la Communication, avenue des 3 frères Bouaddou, Bir Mourad Rais, Alger.
- Par voie postale, le cachet de la poste faisant foi,
- Par dépôt au bureau d'ordre général (B.O.G) du Ministère de la communication

La date limite du dépôt des dossiers est fixée au 31 Aôut 2017.

Formulaire de candidature :
Voir le lien de téléchargement sur le site web du Ministère de la communication:
http://www.ministerecommunication.gov.dz/fr

ANEP ALGER

SORTI AU CAIRE D'UN ÉBLOUISSANT CLIP DE CHEB KHALED

Un hymne à la réconciliation nationale dans les pays arabes en guerre

La réconciliation nationale en Algérie constitue un éclatant succès. Notre modèle inspire bien des pays en proie aux mêmes évènements. Cheb Khaled, en sa qualité d'artiste universel, se veut chargé d'une mission pour la transmission de ce message de paix et du vivre ensemble. Il vient de sortir un éblouissant clip sur ce thème, plus actuel que jamais, et ce dans un monde empreint de violence et de repli sur soi.



C'est le 15 décembre qu'une rencontre avec les médias a eu lieu au Caire, à l'hôtel Four-season, annonçant la sortie de ce clip. Cette conférence de presse était animée par Cheb Khaled lui-même, accompagné du producteur koweitien Yacoun Al-Mohana et du compositeur saoudien Talal. Cette remarquable œuvre artistique ayant pour titre Wahda bi wahda est un appel à l'unité nationale dans les pays arabes en guerre. C'est un hymne à la réconciliation nationale entre tous les membres d'une même société, d'une même civilisation, d'une même identité, aspirant à une vie en commun dans l'harmonie, la solidarité et la générosité. Les images et la musique du clip représentent un voyage dans le temps où les voies et les moyens sont entrepris pour endiguer la vanité de la violence et mettre en lumière les valeurs de l'apaisement et de la raison. Pour donner plus d'envergure et d'ouverture au message, les frontières des pays arabes s'élargissent pour aller en Europe. Les villes du tournage s'appellent Paris, Istanbul, Dubaï, et Cheb Khaled chante en arabe et en français, cette fois en utilisant l'accent du Khalidj après avoir chanté en arabe maghrébin. Cheb Khaled est un ardent défenseur de l'unité et de la cohésion des pays arabes. L'unité des pays du Maghreb lui tient particulièrement à cœur. La première vision sur Facebook de ce clip a déjà enchanté ses fans. Parmi eux la jeune Algérienne Roukaia Atmania, qui ne cache pas son enthousiasme, son admiration et aussi sa fierté de soutenir un artiste comme Cheb Khaled, œuvrant pour la défense de valeurs nobles et universelles. Ces actions humanitaires sont bien en vue puisque Cheb Khaled attribuera les revenus engendrés par ce clip au peuple palestinien et à celui de la Syrie, notamment aux habitants de la ville martyre d'Alep. La venue de Cheb Khaled en Algérie est prévue suite à l'invitation adressée par l'Office national des droits d'auteur et des droits voisins qui programme une rencontre grandiose ce mois-ci, au palais de la Culture, et ce dans le cadre de ses activités.

Kamel Cheriti

LE FILM DU JOUR

Etoile

LE FILM FICTION Rogue One est à l'affiche, aujourd'hui, jeudi 05 janvier, à 16h, à la salle Cosmos à Riadh El Feth, Alger. Sorti en décembre dernier et attendu en France ce mois-ci, ce long métrage américain d'action et d'aventure, réalisé par Gareth Edwards (auteur de Godzilla), co-écrit par Chris Weitz et Tony Gilroy, d'après les personnages créés par George Lucas sur une idée de John Knoll, nous renvoie à la saga Star Wars, plus précisément à une histoire située entre les épisodes III (La Revanche des Sith) et IV (Un nouvel espoir) des deux premières trilogies. En 2h 14 minutes, Rogue One nous entraîne aux côtés d'individus ordinaires qui, pour rester fidèles à leurs valeurs, vont tenter l'impossible au péril de leur vie. Ils n'ont pas prévu de devenir des héros, mais dans une époque de plus en plus sombre, ils vont devoir dérober les plans de l'Etoile de la Mort, l'arme de destruction ultime de l'Empire. Ce film appartient à un projet de série des productions Disney et Luscasfilm. Il raconte le vol des plans de la station spatiale de l'Etoile noire. Il s'agit de plans que l'on sait être remis de la princesse Leia à R2-D2 dans l'épisode IV avant d'être capturée par Dark Vador... Ces informations seront dérobées par des rebelles, elles ont permis la destruction de l'immense vaisseau de l'Empire, elles sont au cœur de Rogue One : A Star Wars Story. Cette œuvre jouit plutôt d'une critique favorable en Europe. Elle est considérée comme celle qui annonce probablement la renaissance de Star Wars. Bonne soirée ! **M. R**



SORTIR

LIVRE
Rencontre avec les auteurs pour la dédicace de leurs ouvrages. Samedi 7 janvier. 14h. Librairie Point Virgule. Chéraga, Alger.
L'effacement de Samir Toumi, Barzakh édition.
La face cachée de la lune de Ahmim Arab, édition Dalimen.

ANDALOU
L'interprète de la musique andalouse Lila Borsali en concert Il était une fois...à Grenade. Alger, Jeudi 19 janvier. 19h. Ibn Zeydoun, Alger. Accès : 500 DA. Un voyage dans les sphères d'une histoire fabuleuse commence, porté par la profondeur de la poésie, le mystère de la légende, les envolées lyriques de la musique… Et puis la rencontre avec tous ces poèmes portés par la voix de Carlos Cano, dans son album … Un spectacle qui fait de Grenade l'espace où toutes les histoires se rencontrent : la leur, la nôtre, la vôtre...

SCENE
Joyce Jonathan de la nouvelle scène française en concert. Jeudi 19 janvier. 19h30. Institut français d'Alger. Une voix enfantine, une oreille avertie, des mélodies matures, des paroles fraîches et profondes. Joyce Jonathan, auteure-compositeur interprète a mis ses compos sur MyMajorCompany en 2007 et a trouvé 500 producteurs sur le site prêts à miser sur elle. Aujourd'hui, elle a ses clips, ses concerts, et sa carrière qui démarre ! Quoi de plus étonnant pour cette jeune artiste pleine de talent...

JAZZ
Premier concert de Dam'nco Band à Alger. Jeudi 26 janvier. 19h. Ibn Zeydoun. Jazz pop avec le batteur Damien Schmitt, le bassiste Michel Alibo, Michael Lecoq aux claviers, Stéphane Edouard et Fred Dupont
aux percussions, le guitariste Yann Negrit.

SOPRANO
La soprano Amel Brahim-Djelloul en concert. Le jeudi 26 janvier dans le cadre du spectacle Les mille et une lunes de la princesse Boudour. Avec le pianiste
Nicolas Jouve et le conteur Jihad Darwiche.

MANGA
Exposition Dz Manga. Musée public national d'art moderne et contemporain-MAMA, jusqu'au jeudi 30 mars. 140 planches et illustrations de bande dessinée de 21 auteurs algériens (lauréats de prix internationaux et nationaux). Ateliers de création de BD: écriture du scénario, dessin des personnages, story-board, encrage, ombrage, tramage, insertion des bulles, lettrage et colorisation. Rencontres débats, Ventes dédicaces… Consulter: mama-dz.com

CHANGEMENT
Exposition 60 solutions pour le changement... Inventer de nouveaux modèles de développement. Institut français d'Alger du mardi 10 janvier au jeudi 30 mars. 60 initiatives illustrées par les photographies de Yann Arthus-Bertrand. Chaque jour, de nouvelles pratiques sont testées, développées et répliquées. Des villes chinoises ou colombiennes se lancent dans des programmes de chauffage urbain et de transport plus économes en énergie ; des ONG malgaches et brésiliennes accompagnent l'évolution de techniques agricoles pour lutter contre la déforestation ; des entreprises françaises et danoises optimisent leurs processus industriels pour réduire leur empreinte carbone et leur consommation d'eau ...
Les foyers d'innovation se multiplient, au Nord comme au Sud…

RÉALISATION DE GREFFES RÉNALES, UN PARI GAGNÉ À BATNA

IL ÉTAIT DIFFICILE, au début, d'imaginer que de jeunes médecins, établis dans une ville de l'intérieur du pays comme Batna, pouvaient en quelques années seulement effectuer avec succès des greffes rénales et se dresser en leader national dans ce type de chirurgie si délicate.
En 2016, cette équipe a pu dépasser le seuil des 50 transplantations rénales attribué par la tutelle, prouvant que l'expérience des transplantations était loin d'être une «aventure passagère», affirme le chef du service néphrologie au Centre hospitalo-universitaire CHU «Touhami Benflis» de la capitale des Aurès, Ahmed Bougroura.
La «ferme conviction» que les greffes constituaient le seul moyen de rompre la dépendance des insuffisants rénaux aux machines de dialyse a amené ces jeunes médecins à s'obstiner à réussir, indique ce praticien.

PLUS DE 200 DEMANDES EN ATTENTE

Depuis le 31 mars 2014, plus de 130 greffes ont été réalisées par le service de néphrologie de Batna et plus de 200 dossiers y sont en attente, assure M. Bougroura, notant que le staff médical «est incapable de satisfaire cette forte demande en dépit de la cadence soutenue de interventions».
Pour ce praticien, le mérite de cette réussite revient au Pr. Hocine Chaouch, le doyen des greffes en Algérie.
«Le Pr Chaouch nous a accompagné depuis le début et après deux années et demie, et novembre passé l'équipe médicale locale a commencé à réaliser en toute autonomie ces interventions», a-t-il soutenu.
«Aujourd'hui, nous ne faisons appel au Pr. Chaouch que pour les seuls cas compliqués», a ajouté ce praticien.
Pour le Dr. Othmane Chinar, membre de l'équipe, le succès des greffes rénales à Batna atténue les souffrances des malades du service dont seuls 2 ont pu se faire greffer durant la période de 2012 à 2014.

BATNA, UN PÔLE RÉFÉRENCE

Après avoir obtenu fin 2014 l'autorisation de procéder à des greffes rénales au terme de 10 greffes réussies, le service de néphrologie du centre hospitalo-universitaire de Batna a pu s'affirmer en un pôle de référence en ce domaine. «Ayant pu dépasser en 2016 l'objectif initialement tracé, nous projetons en 2017 d'atteindre la moyenne international de 80 à 90 greffes par année'', a affirmé Bougroura pour qui le principal défi sera toutefois de réaliser des transplantations de reins à partir de donneurs morts.
Le même praticien assure à cet effet qu'une formation sur ce type de greffe a été organisée au profit du staff médical local avec le concours de l'Agence nationale des greffes (ANG) en plus de la mise en place des dispositions techniques nécessaires dont une équipe spécialisée de réanimation médicale affectée au service des urgences.
«Nous sommes entièrement préparés pour réaliser à tout moment une telle intervention», a soutenu Bougroura qui a souligné que durant l'année 2017, le staff médical en charge des greffes rénales à Batna effectuera des déplacements vers certaines wilayas du Sud-est et Sud-ouest dans le cadre des échanges d'expérience.
Selon le directeur de la santé de la wilaya, Idris Khoudja El-Hadj, l'équipe médicale formée à Batna sous l'égide du Pr. Chaouch, devra programmer entre 8 et 12 greffes de reins par mois soit près de 100 transplantations par an.
Le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Abdelmalek Boudiaf, a honoré le 18 septembre passé l'équipe médicale réalisatrice de ces greffes à Batna lors d'une cérémonie tenue au CHU. Il avait relevé alors que Batna a réussi à se hisser à la première place en termes de greffes rénales dessinant ainsi les contours d'un futur pôle d'excellence médicale dans la région des Aurès.

SELON LE DR. DOUNIAZED BADSI.

1.200 cas d'AVC enregistrés au service neurologique en 2016 à l'EHU Oran

Le service de neurologie de l'EHU «1er novembre 1954» d'Oran a enregistré durant l'année 2016 plus de 1.200 cas d'accidents vasculaires cérébraux (AVC), a-t-on appris du chef de ce service, Dr. Douniazed Badsi.



Parmi ces cas, quelque 800 patients ont été hospitalisés au niveau de l'unité AVC de l'établissement, a-t-elle indiqué, ajoutant que 67 ont été thrombolysés, ce qui a permis de les sauver du handicap. La thrombolyse est une technique médicale visant à détruire un thrombus (ou caillot sanguin) qui se forme dans les veines ou les artères, bloquant la circulation sanguine, a-t-elle expliqué, précisant que cette technique consiste en l'injection par voie intraveineuse des médicaments thrombolytiques qui vont dissoudre le caillot de sang. L'EHU d'Oran est le deuxième établissement sur le plan national, après l'hôpital de Blida, à disposer d'une unité spécialisée dans la prise en charge des AVC. Les statistiques de cette unité révèlent que la moyenne d'âge des victimes des AVC est de 60 ans alors que 25% des sujets sont âgés de moins de 40 ans. Quelque 2.500 personnes présentant des urgences neurologiques ont été prises en charge au cours de l'année 2016. L'affluence sur le service a conduit les gestionnaires de l'établissement à réduire la durée d'hospitalisation de 7 à 4 jours. Par ailleurs, le service prend en charge plusieurs autres pathologies telles que la myopathie, la maladie de Parkinson, les démences dont la maladie d'Alzheimer, la sclérose en plaque. Les malades viennent de toute la région Ouest et Sud-ouest du pays : Oran, Sidi Bel Abbés, Mascara, Ain T'émouchent, Saida, Béchar et Tindouf.
Il est en outre prévu de créer une unité épilepsie avec vidéo EGG pour prendre en charge les enfants dont l'épilepsie est mal équilibrée, a-t-on précisé de même source.

SELON UNE ÉTUDE

Le bruit de la circulation augmenterait le risque de décès et d'AVC

L'EXPOSITION à un trafic routier particulièrement bruyant augmenterait légèrement, chez les riverains, le risque de décéder d'une maladie cardiovasculaire mais également d'être hospitalisé pour un accident vasculaire cérébral (AVC), selon une étude publiée dans la revue European Heart Journal.
En étudiant quelque 8 millions de personnes vivant dans le grand Londres entre 2003 et 2010, des chercheurs britanniques ont établi un lien entre une circulation routière très bruyante et un taux accru d'AVC. Selon ces chercheurs, les personnes vivant dans une zone où les bruits générés par la circulation routière dépassent 60 décibels dans la journée ont un risque accru de décès de l'ordre de 4% par rapport à celles vivant dans des zones plus calmes.
Le bruit passe pour aggraver l'hypertension, les problèmes de sommeil ou le stress qui sont des facteurs de risques connus des maladies cardiovasculaires.
Les adultes vivant près de voies particulièrement bruyantes pendant la journée avaient également un risque accru de 5% d'être hospitalisés pour un AVC, un pourcentage atteignant 9% chez les personnes âgées. Dans les zones bruyantes la nuit, en revanche, seules les personnes âgées présentaient un risque accru d'AVC, de l'ordre de 5%. Selon le Dr Jaan Halonen de la London School of Hygiene & Tropical Medicine, qui a coordonné les travaux, cette étude est la première à établir un lien entre le bruit et les AVC au Royaume-Uni. Son résultat «vient s'ajouter à la somme grandissante de données suggérant qu'une réduction des bruits générés par la circulation routière pourrait être bénéfique pour notre santé», ajoute-t-il.
A Londres, plus de 1,6 million de personnes vivent dans des zones où le bruit dépasse 55 dB dans la journée.
Les chercheurs reconnaissent toutefois qu'au delà du bruit, de nombreux autres facteurs comme l'obésité, la sédentarité, l'hypertension et le diabète jouent un rôle dans les maladies cardiovasculaires.
«Cette étude ne prouve pas que le bruit est à l'origine des maladies cardiovasculaires mais elle est cohérente avec d'autres études montrant qu'il accroît l'hypertension et peut ainsi contribuer à leur développement», relève pour sa part le Dr Tim Chico, un consultant en cardiologie de l'université de Sheffield, qui rappelle toutefois que le risque est «bien moindre» que celui associé au tabac, à l'obésité ou à la sédentarité.

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUES

-Smart Health & Preventive Medicine International Symposium - 12 au 15 janvier 2017 à Alger
-2ème conférence d'infectiologie d'Oran (CIIO) - 27 au 29 janvier 2017 à Oran
-17ème Panarab Cancer Congress 2017 - 20 au 22 avril 2017 à Alger
-Congrès annuelle de la Société Algérienne de Chirurgie Urologique «SACU», la Société Algérienne d'Urodynamique et de Pelvipérinéologie «SALUDPP» et l'Association des Urologues de Constantine «ASUR» - 27 au 29 avril 2017 à Constantine
-2èmes journées de gastroentérologie «Brahim Touchene» - 4 et 5 mai 2017 à Batna
-5ème congrès médical et les 3èmes congrès maghrébins de médecine générale/médecine de famille - 19 et 20 mai 2017 à Oran

Belgique : État d'exception sans état d'urgence

Progressivement, la totalité des États membres de l'Union européenne adopte un état d'exception sous couvert de lutte contre le terrorisme. Jean-Claude Paye, qui a déjà démontré la totale inefficacité de ce dispositif face au but affiché, analyse ici la subjectivation du droit qui ne réprimera plus uniquement des faits, mais aussi des intentions supposées.

Par Jean-Claude Paye

La « lutte contre le terrorisme » bouleverse en permanence l'environnement juridique. En Belgique, ce 1er décembre 2016, la Chambre vient, dans l'indifférence générale, d'adopter la loi « modifiant le Code pénal en ce qui concerne la répression du terrorisme », une législation qui accentue fortement la subjectivation du droit. En détachant l'incrimination de la matérialité de l'acte, les législations antiterroristes constituent une rupture dans l'écriture du droit pénal. Il s'agit moins de s'attaquer à des faits qu'à des intentions. Toute l'évolution législative va consister à abstraire toujours d'avantage l'objet véritable de l'incrimination du terrorisme, son élément intentionnel, d'en faire une chose en soi détachée de la réalité des faits. C'est dans cette perspective, de mise en place d'incriminations politiques, qu'il faut lire les notions successives de participation, de préparation ou d'incitation « indirecte » au terrorisme, en Belgique ou dans tout autre pays membre de l'Union européenne.

Les 13 et 15 décembre 2016, l'Assemblée nationale et le Sénat français ont adopté la loi prolongeant l'état d'urgence jusqu'au 15 juillet 2017. Ce régime d'exception est en vigueur depuis les attentats du 13 novembre 2015 et a déjà été prorogé à quatre reprises. Si la France est engagée dans un état d'urgence devenu permanent, il n'existe pas dans la Constitution belge, de disposition analogue au régime de l'état d'urgence, tel qu'il résulte de la loi française de 1955. L'article 187 de la loi fondamentale prévoit au contraire que « la Constitution ne peut être suspendue en tout ni en partie ». Seul l'« état de guerre » est visé à l'article 167 de la loi fondamentale.

DES DISPOSITIONS RELEVANT DE L'ÉTAT D'EXCEPTION

Pourtant, suite aux attentats dans les deux pays, le gouvernement belge a bien adopté des dispositions relevant de l'état d'exception. Douze mesures ont été rendues publiques en janvier 2015 et dix-huit en novembre de la même année, tel le retrait de documents d'identité pour les personnes, présentant « un risque pour l'ordre public ou la sécurité », la possibilité d'effectuer des perquisitions, de jour comme de nuit, pour les infractions terroristes ou le port du bracelet électronique pour les personnes fichées par les services d'analyse de la menace. Les perquisitions de nuit seront légalisées par la loi du 27 avril 2016 . Elles sont désormais autorisées en cas d'association de malfaiteurs ou en cas d'organisation criminelle, s'il existe des « indices sérieux de possession d'armes prohibées ».

Cette loi crée aussi la base juridique pour une centralisation des banques de données des services de police et de renseignement concernant les combattants terroristes étrangers qui sont ou ont été résidents en Belgique. Cependant, cette liste est extensible, car dépendante de la subjectivité des opérateurs et de l'intention attribué aux personnes concernées. Ainsi, elle contiendra également des données de personnes qui, « volontairement ou non », ont été empêchées de se rendre dans la zone de conflit ou qui ont « l'intention » de s'y rendre, et de personnes qui ne remplissent pas ces critères, mais « pour qui il existe certaines indications qu'elles pourraient être considérées » comme des combattants terroristes étrangers.

La différence entre l'Hexagone et la Belgique se mesure au nombre de perquisitions et d'assignations à résidence, proportionnellement beaucoup plus important en France, ainsi que du caractère administratif des mesures. C'est aussi dans la réduction des libertés publiques que la mise en place d'un état d'urgence a fait la différence, en permettant d'interdire régulièrement manifestations et rassemblements sur la voie publique.

DÉPLACEMENT À L'ÉTRANGER «À DES FINS TERRORISTES »

En ce qui concerne l'attaque contre les libertés privées, la Belgique a aussi été saisie d'une frénésie législative qui peut, dans certains cas, dépasser le modèle hexagonal. Présentée comme devant faire face à des attentats comme ceux de Charlie Hebdo à Paris et en rapport avec les mesures antiterroristes de janvier 2015, la loi du 20 juillet 2015 incrimine les déplacements à l'étranger et le retour en Belgique « à des fins terroristes ». Elle modifie également les règles relatives à la déchéance de nationalité, en cas de condamnation pour infraction terroriste.

Ainsi, un nouveau comportement terroriste est inséré dans le Code pénal, à savoir le déplacement à l'étranger et le retour en Belgique, aux fins de commettre une infraction terroriste. Par ailleurs, les écoutes téléphoniques, en cours d'instruction, sont désormais autorisées pour ce type de délit. Enfin, toutes les infractions « terroristes » peuvent désormais mener à une déchéance de nationalité. Ces comportements seront punis indépendamment de la réalisation ou non de l'acte lui-même, puisque le but serait de « prévenir un résultat dommageable ». La législation ne se contente pas de s'attaquer aux organisations terroristes, mais poursuit également les « loups solitaires », des personnes qui agiraient de façon isolée, tout en étant virtuellement liées au « terrorisme international ».

La possibilité, pour le juge, de prononcer la déchéance de la nationalité belge, est désormais étendue à toutes les infractions terroristes prévues par le Code pénal, en cas de condamnation, comme auteur, coauteur ou complice, à une peine d'emprisonnement d'au moins cinq ans sans sursis. Il existe toutefois une exception, pour le cas où la déchéance aurait pour effet de rendre le prévenu apatride.

INCITATION « INDIRECTE » AU TERRORISME

Ensuite, la loi du 3 août 2016 « portant sur des dispositions diverses en matière de lutte contre le terrorisme » rend punissable l'incitation au déplacement à l'étranger « à des fins terroristes », ainsi que le recrutement, pour voyager à l'étranger ou pour revenir en Belgique, « à des fins de terrorisme ». Auparavant, seule l'incitation ou le recrutement, afin de réaliser un « attentat terroriste », étaient visés.

Surtout, la loi supprime un des éléments constitutifs de l'infraction existante, à savoir la nécessité qu' « un tel comportement, qui préconise directement ou non la commission d'infractions terroristes, "crée le risque" qu'une ou plusieurs de ces infractions puissent être commises ». Cette formulation, contenue dans la loi de 2013, provient de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention du terrorisme. On notera que cet élément constitutif de l'infraction n'est pas non plus repris dans l'infraction de « provocation publique au terrorisme », contenue dans le Code pénal français.

La loi du 3 août 2016 modifie profondément l'incrimination d'incitation au terrorisme, contenue dans la loi du 18 février 2013 . Celle-ci poursuivait le fait de diffuser ou de mettre à la disposition du public un message, avec l'intention d'inciter, « directement ou indirectement », à la commission d'une infraction terroriste. L'incrimination d'incitation indirecte permet d'autonomiser l'écrit ou la parole émise de la réalisation de l'acte.

Auparavant, cette possibilité, offerte par la loi de 2013, avait été refusée, début 2008, par les parlementaires belges, majorité et opposition confondue, lors d'un contrôle de subsidiarité de la proposition de Décision cadre 2008/919/JAI du Conseil de l'Union européenne qui impose la poursuite de l'incitation au terrorisme. Pourtant, le texte qui a été adopté en 2013 n'est en rien différent de celui refusé en 2008. Le changement d'attitude du pouvoir législatif est symptomatique du chemin parcouru, en quelques années, dans le processus d'abandon des libertés fondamentales.

Dans le cadre de la loi de 2013, l'incitation indirecte au terrorisme était déjà d'une incrimination particulièrement floue, violant le principe de légalité. Le magistrat doit spéculer sur les intentions dissimulées de l'auteur, ainsi que sur la sensibilité subjective de ceux qui reçoivent ou peuvent recevoir le message. Le juge devait aussi déterminer si la diffusion du message « crée le risque » qu'une infraction terroriste puisse être commise, même si il n'y a pas de passage à l'acte. Il s'agit donc d'un élément purement subjectif qui ne doit être confronté à aucune objectivation.

INCITATION AU TERRORISME COMME DÉLIT D'OPINION

C'est pourtant cette évaluation qui est supprimée par la loi de 2016. La notion de risque ne serait donc plus nécessaire pour nommer, une parole ou un écrit, d'incitation indirecte au terrorisme, renforçant ainsi la possibilité de créer un pur délit d'opinion.

De même que son modèle, la loi française sur la provocation publique au terrorisme, le nouveau projet de loi viole la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention du terrorisme. Cette dernière est particulièrement explicite : « … Pour évaluer "si un tel risque" est engendré, il faut prendre en considération la nature de l'auteur et du destinataire du message, le contexte de l'auteur et du destinataire du message, ainsi que le contexte dans lequel l'infraction est commise... ». Ainsi, la parole ou l'écrit contesté sont en soi criminalisés, même s'ils ne conduisent pas, ni ne présentent aucun risque d'un passage à l'acte terroriste. Cette incrimination pourrait, par exemple, permettre de s'attaquer à une contestation radicale de la politique extérieure de Belgique, à une parole ou à des écrits qui encourageraient les populations syriennes à se défendre face aux bombardements des forces de l'Otan sur leur territoire.

La commission de cette infraction requiert toujours un dol spécial, comme le précise l'usage des termes « avec l'intention d'inciter directement ou indirectement à la commission d'une infraction terroriste ». C'est une nouvelle fois, au détriment de tout élément objectif, l'aspect subjectif qui est valorisé.

LA « PARTICIPATION » À UN DÉLIT TERRORISTE

Le processus de subjectivation du droit pénal se poursuit. Le 1er décembre 2016, la Chambre vient d'adopter le projet de loi « modifiant le Code pénal en ce qui concerne la répression du terrorisme ». Le texte modifie la notion de participation à une organisation terroriste. Cette dernière incrimination, introduite par la loi du 19 décembre 2003, punit « toute personne qui participe à une activité d'un groupe terroriste …en ayant connaissance que cette participation contribue à commettre un crime ou un délit du groupe terroriste. » La loi de 2016 remplace les mots « en ayant connaissance » par « en ayant eu ou en ayant dû avoir connaissance » et le verbe « contribue » par « pourrait contribuer ». L'élargissement de l'incrimination est considérable. Elle crée une notion de connaissance potentielle qui se substitue à un savoir réel. Tout dépendra d'un pouvoir très large d'appréciation du juge.

Une telle incrimination s'oppose à la sécurité juridique qui nécessite que, pour qu'un acte soit punissable, il faut que l'auteur soit en mesure de savoir, au moment où il agit, que cet acte constitue une infraction. Ainsi, la loi suggère qu'il vaut mieux s'abstenir de tout acte de solidarité envers des groupes engagés, sur le terrain, contre la politique internationale de la Belgique.

Les parlementaires viennent d'accepter ce qu'ils avaient auparavant refusé. Rappelons que, au cours des travaux parlementaires de la loi du 10 janvier 1999 "relative aux organisations criminelles", une législation qui anticipe les lois antiterroristes, les mots "ou doit savoir" ont été omis de l'article qui incrimine la participation à certaines activités de l'organisation criminelle. Au cours de la discussion, il avait été indiqué que on « renversait ainsi la charge de la preuve », que le juge risquerait de se voir accorder une marge d'appréciation trop étendue et qu'il soit conduit à déduire la culpabilité d'un suspect « in abstracto, sans référence à son vécu ».

LA « PRÉPARATION » D'UN DÉLIT TERRORISTE

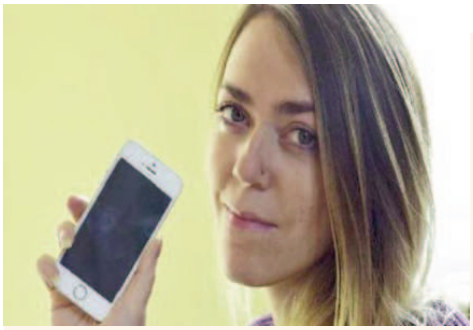
La loi de décembre 2016 prévoit aussi la poursuite des actes préparatoires à une infraction terroriste, actes qui consistent à « faciliter et rendre possible » l'exécution de l'action, mais « ne constituent pas des actes matériels de ladite infraction ». L'exposé des motifs précise que les actes préparatoires sont à distinguer de la tentative. Incriminer les premiers permettrait d'intervenir en amont à la commission de l'infraction, au stade préparatoire de l'acte. La tentative se caractérise, en revanche, par la manifestation d'actions extérieures qui forment un commencement d'exécution du délit. Contrairement à la tentative qui porte sur des actes matériels, l'essentiel de la notion de préparation d'une infraction terroriste se fonde sur un élément subjectif, l'intention attribuée au prévenu. Ainsi, cette incrimination peut porter sur des actes qui peuvent n'avoir rien d'illégal, mais qui deviennent constitutifs d'une infraction, car ils sont couplés à une « intention » de commettre un acte terroriste.

Le gouvernement belge s'est inspiré des législations française et allemande. Mais, celles-ci prévoient une liste de comportements qui doivent être considérés comme des actes préparatoires. On notera que la loi française requiert la combinaison d'un acte préparatoire (le fait de détenir, de rechercher, de se procurer ou de fabriquer des objets ou des substances de nature à créer un danger pour autrui) avec un autre (par exemple : recueillir des renseignements sur des lieux visés par une action). Cette solution n'a pas été retenue, car considérée comme « trop restrictive ». En Belgique, c'est l'élément subjectif, l'intention criminelle attribuée à l'auteur, qui permettra de déterminer si l'action posée est illégale, sans aucune tentative, contrairement à la France, d'objectiver quelque peu l'incrimination des actes préparatoires.

La subjectivation du droit pénal belge peut, dans certains cas, dépasser son modèle hexagonal. L'attaque contre les libertés privées y est donc, au moins, aussi prégnante. La France garde seulement un avantage, en ce qui concerne le démantèlement des libertés publiques, grâce à l'installation d'un état d'urgence devenu permanent.

Jean-Claude Paye

Elle obtient les numéros de stars mondiales grâce à son nouvel iPhone





La chanteuse Adele.



Le comédien David Walliams.



Le gourou de la mode Gok Wan.

EN ACHETANT son nouvel iPhone il y a quelques mois, Sophie était loin de se douter qu'elle obtiendrait les numéros de nombreuses célébrités.

Sophie Highfield, une Britannique de 31 ans originaire d'Erdington, près de Birmingham, s'est offert il y a quelques mois un iPhone 5S dans une boutique de l'opérateur Three Mobile.

Après avoir configuré son téléphone, Sophie y encode les numéros de sa famille et de ses amis. Rien à signaler jusqu'ici, donc.

Quelques mois plus tard, la jeune femme s'apprêtait à passer un coup de fil à sa mère lorsqu'elle s'est aperçue que sa liste de contacts avait sensiblement grossi.

Après avoir pressé la touche "M" pour joindre sa mère, Sophie s'étonne de voir apparaitre de nombreuses autres "mamans" dans son carnet, comme elle l'explique au journal britannique Metro.

Interpellée, Sophie parcourt donc la liste de ses contacts et se rend compte qu'elle dispose des numéros de nombreuses célébrités mondiales, parmi lesquelles la chanteuse Adele, l'ex-Spice Girl Emma Bunton, le comédien David Walliams, le gourou de la mode Gok Wan ainsi que le champion olympique Greg Rutherford.

Probablement une faille dans Apple iCloud

Sophie contacte alors Apple mais l'entreprise est incapable de lui fournir une explication. "Le téléphone était neuf et n'avait donc jamais été utilisé auparavant", confirme Sophie. "Je ne comprends pas comment ces numéros (des "centaines", selon la jeune femme) sont apparus dans mes contacts", s'interroge-t-elle.

L'opérateur Three Mobile a décliné toute responsabilité, avançant que l'iPhone était neuf. Selon les experts, une faille dans le service iCloud d'Apple serait à l'origine du problème.

La firme de Cupertino n'a pas souhaité faire de commentaire.

PAR HASARD, ELLE FILME LE MOMENT EXACT OÙ CETTE FEMME EST TOUCHÉE PAR LA FOUDRE



Taline Campos, 25 ans, est dans un état critique après avoir été foudroyée par un éclair sur une plage d'Itanhaém (à 100 km de Sao Paulo). Comme vous pouvez le voir sur cette vidéo, la femme était en train de marcher à quelques mètres d'autres touristes quand elle a été frappée par l'éclair.

C'était un après-midi gris et très pluvieux du côté de la plage de Praia do Sonho (Itanhaém). Taline Campos, 25 ans, se promenait en famille quand elle a été touchée par la foudre. Elle s'est effondrée sur le champ.

Ses jours sont en danger

La scène s'est déroulée dimanche dernier et a été filmée par hasard par une autre jeune femme. Taline Campos a été victime d'un arrêt cardiaque. Les passants ont tenté de la réanimer en attendant l'arrivée des secours. Elle a ensuite été emmenée à l'hôpital de Guarulhos. Son état de santé a été jugé très critique et ses jours sont en danger.

1 cas sur 3 millions

"Les gens sont souvent imprudents et pensent que rien ne peut leur arriver.

Ils doivent être très attentifs lorsque les nuages s'obscurcissent. Cela pourrait éviter des accidents. Être touché par la foudre reste extrêmement rare. C'est un cas sur trois millions", a confié Rodolfo Bonafim, un directeur scientifique brésilien, à Globo.

LA VIDÉO JOUISSIVE D'UN ENFANT QUI S'ÉCLATE DANS LA BOUE



***5 MILLIONS** de vues en trois jours: la vidéo de cet enfant fait un malheur!*

Face à une flaque d'eau, les enfants semblent toujours irrésistiblement attirés mais leurs parents beaucoup moins... Ce bambin a cependant eu tout le loisir de se jeter à plusieurs reprises dans une énorme flaque de boue, sans que la personne qui le filme ne gâche son plaisir. Résultat: une vidéo qui donne envie de retrouver son âme d'enfant et de courir sauter dans les flaques. Partagée par un internaute brésilien sur sa page Facebook, la séquence a été vue plus de 15 millions de fois en seulement trois jours!

UN PATRON OFFRE UNE CROISIÈRE À SES 800 SALARIÉS



***GARY BERTCH** a trouvé le moyen idéal pour mobiliser ses troupes.*

Gary Bertch est certainement le patron le plus généreux du monde. Ce dirigeant d'une entreprise de meubles, a offert une semaine de croisière dans les Caraïbes à l'ensemble de ses 800 salariés pour les récompenser du travail accompli pendant l'année.

Sur Facebook, l'entreprise a ainsi annoncé sa fermeture du 9 au 13 janvier prochain.

"Ce voyage n'aurait pas été possible sans le travail acharné de nos incroyables associés", a précisé "Bertch Cabinets".

Dans The Courier, le patron a assuré que quatre avions seront affrétés et conduiront les 800 employés à Miami où ils séjourneront pendant une journée dans un hôtel cinq étoiles.

Les vacanciers prendront ensuite part à une croisière d'une semaine sous le soleil des Caraïbes.

Le saviez-vous

LA PLUS GRANDE FLEUR DU MONDE PEUT MESURER PLUS DE 3 MÈTRES DE HAUTEUR ET SENT LA VIANDE POURRIE !



L'arum titan est la plante à fleurs avec la plus grande inflorescence non ramifiée dans le monde, en effet, sa fleur peut mesurer plus de 3 mètres de hauteur et une seule de ses feuilles peut pousser à la taille d'un petit arbre. L'odeur de cette fleur est si mauvaise qu'elle est comparée à de la viande en décomposition, d'où son surnom de « fleur-cadavre ». Cette odeur a pour but d'attirer les pollinisateurs.

Windows Server 2016 : l'heure des comptes

Alors que Windows Server 2016 introduit un nouveau modèle de licencing, la question du financement est toujours au cœur des projets d'innovation. De nouvelles solutions existent pour mettre à jour son IT sans remettre à zéro sa trésorerie.



Imaginez un système informatique de confiance auquel les banques et assurances pourraient déléguer la gestion des contrats.
Une telle solution, non contente de renforcer la sécurité des transactions, pourrait générer des économies estimées entre 3 et 11 milliards d'euros dans la banque d'investissement, et jusqu'à 21 milliards de dollars dans l'assurance automobile, selon une étude menée par Capgemini Consulting.
Des chiffres qui ont de quoi susciter un grand intérêt chez les acteurs du secteur. Cette solution a un nom :
la blockchain. Grâce à son architecture peer-to-peer et à des technologies de chiffrement, la blockchain permet à tous ses utilisateurs de s'assurer de l'intégrité d'une transaction, sans devoir faire appel à un tiers de confiance.
Explications
Les innovations technologiques ont beau être attrayantes et les bénéfices métiers démontrés, la migration vers un nouvel environnement comme Windows Server 2016 doit encore passer la barrière du financement. Car année après année, les budgets IT stagnent –
dans le meilleur de cas. Une nouvelle fois cette année, les dépenses informatiques des entreprises de la zone Europe de l'ouest n'auront augmenté que de 0,2 % selon Gartner. Une augmentation bien mince pour intégrer de nouvelles technologies comme la convergence, la conteneurisation, les microservices ou encore le software-defined. 2017 pourrait faire naître une lueur d'espoir chez les DSI avec une augmentation globale des investissements de 1,6 % et plus particulièrement de 1 % dans les systèmes dédiés au datacenter.
Ce sont donc 42,7 milliards de dollars qui devraient être consacrés aux centres de données de la région. Reste à savoir comment utiliser cette somme le plus efficacement possible.

TCO : le maître étalon

L'arrivée d'un nouveau Windows Server est toujours l'occasion de s'interroger sur le renouvellement de son infrastructure.Dans une perspective financière, la notion fondamentale à mesurer est celle du TCO (Total Cost of Ownership, ou Coût total de possession). Le premier élément que l'on a tendance à regarder est évidemment le prix de la nouvelle licence. Sur ce terrain, Microsoft a opéré quelques changements puisque le calcul se fait désormais sur le nombre de cœurs de processeur et non plus au processeur, avec une licence de base qui couvre au minimum 16 cœurs, soit 2 processeurs avec 8 cœurs physiques chacun. Mais pour profiter pleinement des nouvelles fonctionnalités et offrir aux utilisateurs une plus grande qualité de service, la mise-à-jour logicielle s'accompagne souvent d'un upgrade matériel avec le déploiement de nouveaux serveurs. Au TCO s'ajoute donc le prix d'acquisition, de l'installation et de la maintenance sur toute la durée de vie de la machine, mais aussi le coût de la mise au rebut de l'ancien parc.

NOUVEL AN 2017 : TOUJOURS MOINS DE SMS

ENCORE UNE FOIS, la croissance est du côté messages multimédias, de plus en plus utilisés grâce aux forfaits illimités 4G.
Mais en volume, les SMS restent loin devant.
Pour la troisième année consécutive, le nombre de SMS envoyés le 31 décembre et le 1er janvier pour souhaiter la "bonne année" est en baisse chez les trois opérateurs historiques.
MMS sont en forte augmentation, permettant d'agrémenter ses voeux d'images, de gif ou encore de vidéos. Pour autant, même si les messages texte reculent, ils sont encore très loin devant en volume.
Orange fait état, selon l'AFP, de 7,1 millions de MMS expédiés entre le 31 décembre à 21h et le 1er janvier à 2h, soit une augmentation sur un an de 8,63% tandis que le volume de SMS baisse dans le même temps de 6% à 94,9 millions. L'an passé, cette baisse était déjà de 14%.
Du côté de Bouygues Telecom, on annonce près de 3,4 millions de MMS (+13,5%) tandis que les SMS reculent de presque 10% à 45 millions. La baisse est moins importante chez Free Mobile : -4% à 60 millions. SFR n'a pas encore donné ses chiffres.
Si les MMS sont de plus en plus populaires, les messageries instantanées type WhatsApp ne devraient pas être en reste et constituent également des concurrents de taille aux SMS. Pour autant, les chiffres d'usage sont rares.
Selon Bouygues, les applications de type WhatsApp ou iMessage ont pour la première fois capté 60% des volumes de données envoyés en 4G sur la journée du 31 décembre.



FOXCONN VA INVESTIR 8,3 MILLIARDS D'EUROS DANS UNE USINE D'ÉCRANS LCD EN CHINE

FOXCONN et Sharp vont créer une coentreprise chargée de construire et gérer une nouvelle usine d'écrans LCD haute définition et de grande taille. Elle sera opérationnelle en 2019.
Le géant taïwanais Foxconn (Hon Hai Precision) va réaliser un nouvel investissement de grande ampleur en Chine. Le principal sous-traitant d'Apple, va consacrer 8,3 milliards d'euros à la construction d'une usine de production d'écrans LCD de grande taille dits de "génération 10.5". Ce site implanté à Canton (province du Guangdong) aura pour vocation de répondre à la demande en Asie, et il devrait entrer en service courant 2019. L'investissement se fera via Sakai Display Products Corp, la coentreprise que Foxconn a établi avec le Japonais Sharp dont il contrôle la majorité du capital depuis l'année dernière.
Selon Foxconn, cette usine devrait générer l'équivalent de plus de 13 milliards de dollars de chiffre d'affaires annuel. Un investissement incontournable alors que la concurrence est déjà sur le pied de guerre. BOE Technology Group, le plus gros producteur chinois d'écrans LCD, a déjà entamé la construction d'une usine "génération 10.5" qui entrera en fonction en 2018. Et China Optoelectronics Technology Co (filiale de TCL Corp) a annoncé son intention de bâtir une autre usine d'écrans LCD à Shenzhen.

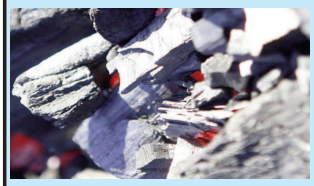
FAUSSES INFORMATIONS : L'ALLEMAGNE ENVISAGE DE VERBALISER LES RÉSEAUX SOCIAUX



SELON LA PRESSE, le gouvernement allemand envisagerait de légiférer en vue d'imposer des sanctions financières aux réseaux sociaux laissant perdurer de fausses informations.
Si cette loi venait à être adoptée, ils encourraient une amende journalière de 500 000 euros.2017 pourrait voir l'Allemagne s'attaquer frontalement au phénomène des fausses informations ("fake news") sur les réseaux sociaux.
Selon le site Heat Street, qui rapporte les propos du président du groupe parlementaire des sociaux démocrates Thomas Oppermann dans Der Spiegel, le gouvernement songe à faire passer une loi imposant des sanctions financières. En vertu de ce projet, les réseaux sociaux, au premier rang desquels Facebook, se verraient infliger 500 000 euros pour chaque jour de présence d'une fausse information dès lors qu'elle aura été signalée.
Les plaintes concernant une fake news pourraient émaner à la fois de sources publiques ou privées.
La loi en question obligerait également les réseaux sociaux à établir une antenne en Allemagne chargée de traiter les demandes de retrait de fausses informations. Sous pression suite à la polémique née de l'élection présidentielle américaine et de l'influence prêtée aux fake news ayant circulé sur Facebook, le réseau social de Mark Zuckerberg avait déjà pris des mesures visant à identifier les contenus litigieux. L'Allemagne pourrait choisir d'aller beaucoup plus loin...

Questions ?
Réponses !

LA FIÈVRE CHARBONNEUSE PEUT-ELLE SE TRANSMETTRE PAR L'ALIMENTATION ?



Aussi connue sous le nom d'anthrax, la fièvre charbonneuse est une maladie due à la bactérie Bacillus anthracis. Ce nom provient du mot grec signifiant « charbon ». Il fait référence aux escarres noirâtres qui se forment au milieu des lésions cutanées chez les personnes atteintes.

La fièvre charbonneuse est présente sur tous les continents et provoque une mortalité élevée chez les ruminants. C'est une zoonose, c'est-à-dire qu'elle affecte principalement les animaux, mais peut tout à fait toucher l'Homme de différentes manières :

- les spores issues de l'animal peuvent pénétrer la peau, s'il y a lésion, et causer une infection ;
- la consommation de viande contaminée peut entraîner une infection gastro-intestinale ;
- l'inhalation d'une grande quantité de spores peut être à l'origine d'une infection pulmonaire.

La période d'incubation est de deux à cinq jours. Les premiers symptômes de l'infection pulmonaire s'apparentent à ceux de la grippe : fièvre, mal de gorge, malaise général. Les troubles respiratoires se manifestent après plusieurs jours.

Le diagnostic repose sur l'aspect assez caractéristique de la pustule maligne et de l'examen du dossier du patient (profession, etc.). Quant au traitement, il consiste en l'administration rapide et prolongée d'antibiotiques.

La Terre pourrait résister à la fin du Soleil

Que va-t-il arriver à la Terre quand, dans quelques milliards d'années, le Soleil sera cent fois plus grand qu'il ne l'est aujourd'hui? Le système L2 Puppis apporte un espoir.

"Le destin de la Terre est encore incertain", poursuit Leen Decin. "Nous savons déjà que notre Soleil sera plus grand et plus lumineux, de sorte qu'il détruira probablement toute forme de vie sur notre planète" mais le noyau de la planète pourrait tout de même subsister à la phase géante rouge et se retrouver à orbiter autour de la naine blanche qui lui succédera. C'est en tout cas cet avenir qui s'affiche dans le système L2 Puppis, à 208 années-lumière de la Terre. Son étoile est similaire au Soleil mais est âgée d'environ 10 milliards d'années.

Elle est entrée dans sa phase géante rouge et les chercheurs, en utilisant le radiotélescope ALMA, ont déniché à 300 millions de kilomètres de l'étoile un objet en orbite. Selon toute vraisemblance, il s'agit d'une planète deux fois plus distante de son étoile que la Terre du Soleil.

Sa présence témoigne que des astres relativement proches peuvent subsister à la transformation de leur étoile. De nombreuses investigations sont prévues pour mieux connaitre L2 Puppis B (la planète n'a pas été nommée officiellement) et, de ces analyses, les spécialistes espèrent tirer un scénario qui pourra s'appliquer à la Terre. GEANTE ROUGE. "Dans cinq milliards d'années, à partir de maintenant, le Soleil sera devenu une étoile géante rouge, plus de cent fois plus grande que sa taille actuelle", explique Leen Decin de l'Institut KU Leuven, en Belgique.

"Il vivra également l'expérience d'une perte de masse intense à travers un vent stellaire très fort. Le produit final de son évolution, dans 7 milliards d'années, sera une minuscule naine blanche. Elle aura



environ la taille de la Terre mais en beaucoup plus lourd : une cuillère à café de naine blanche pèse environ 5 tonnes". Cette transformation du Soleil est inévitable car, en brillant, il consume ses réserves d'hydrogène qui ne sont pas infinies. Au cours de ce processus, les changements de taille du Soleil vont fortement affecter l'ensemble des planètes rocheuses les plus proches dont la Terre. Mercure et Venus seront très certainement englouties par l'astre grandissant mais notre planète pourra-t-elle survivre à ce cataclysme ?

Les fleurs et l'activation de nos émotions

CHEZ L'HOMME de Néandertal, des traces de pollen de fleurs présentes dans les tombes ont apporté la preuve que des fleurs accompagnaient les défunts. Aussi, les chercheurs pensent que les fleurs, en raison de leurs variétés de formes, de couleurs et d'odeurs, auraient été perçues comme ayant une propriété de traduction des différentes émotions que ressent l'Homme comme la joie, la tristesse, l'amour et, pour cette raison, auraient été cultivées et utilisées pour traduire ces émotions ou accompagner des événements émotionnels de notre existence.

Des recherches récentes semblent d'ailleurs montrer que les fleurs ont bien cette propriété d'activation immédiate d'émotions.

Haviland-Jones et ses collaborateurs (2005) ont sollicité des femmes afin de participer à une enquête qui nécessitait qu'on les appelle deux fois à quelques jours d'intervalle. Pour les remercier, on leur disait qu'elles recevraient un cadeau à domicile mais on ne précisait pas quoi ni quand. Le lendemain de l'acceptation, les personnes étaient sollicitées pour la première phase de l'enquête, où une mesure des émotions primaires était réalisée (« Ce que je vis au quotidien je le juge agréable/désagréable en moyenne ») ainsi qu'une mesure de la satisfaction dans la vie (« J'ai le sentiment d'avoir fait les choses que je jugeais les plus importantes



pour moi »). Dix jours, plus tard ces personnes recevaient à leur domicile un paquet pour les remercier de leur participation. Ce paquet contenait soit un bouquet de fleurs soit une corbeille de fruits et des bonbons. Les livreurs, qui n'étaient pas au courant de ce que contenait la boîte, devaient évaluer l'expression faciale de la personne. Pour ce faire, ils avaient reçu une formation au repérage des muscles du visage impliqués dans l'expression émotionnelle manifestée par une personne. Enfin, 4 jours plus tard, les personnes étaient à nouveau contactées afin de répondre à des échelles similaires à celles utilisées lors de la première phase.

En ce qui concerne l'expression du visage, les résultats montrent que, pour les deux présents offerts, les personnes ont exprimé de la joie. Toutefois, le taux de sourire dit de Duchenne (sourire associé à l'expression d'une joie sincère qui se différencie des sourires volontaires par la contraction d'un muscle situé autour des yeux : orbicularis oculi), a été plus élevé à réception des fleurs que pour la corbeille de fruits et les bonbons. Les chercheurs ont également observé, entre la première et la seconde phase de mesure par questionnaire, un renforcement des émotions primaires ressenties et de la satisfaction dans la vie, mais seulement auprès des personnes ayant reçu des fleurs.

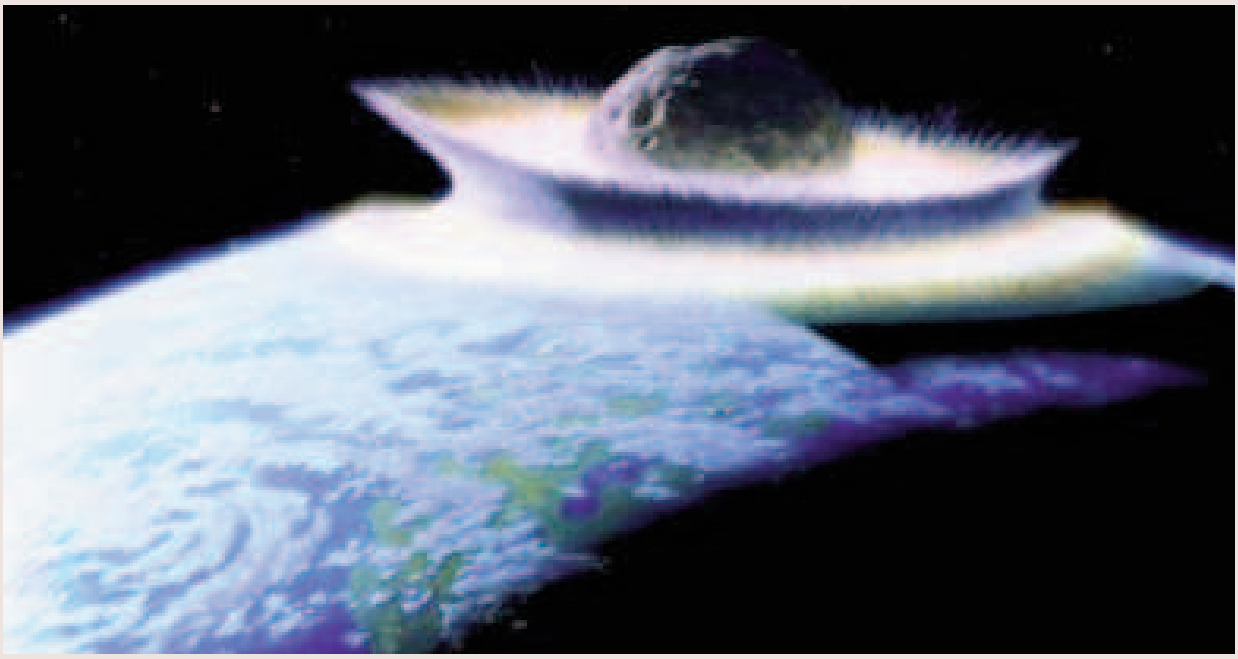
On constate donc qu'un présent suscite une humeur positive, et cela était attendu, mais une vraie joie sincère s'observe lorsque vous offrez des fleurs. Pour les chercheurs, les fleurs sont à ce point attachées aux émotions des humains que leur simple présence active automatiquement des expressions particulières.

L'effet des fleurs sur nos émotions

On voit immédiatement que les fleurs exercent de puissants effets comportementaux sur les individus hommes et femmes. En outre, ces effets paraissent très rapides à activer puisque les conducteurs de l'expérience sur l'autostop n'avaient guère plus d'une seconde de temps de décision. Cela pourrait expliquer le lien ancien qui unit l'être humain et les fleurs. Les fleurs pourraient peut-être avoir été des composantes naturelles du concept de beauté. Or, l'être humain se distingue des autres espèces par cette capacité à considérer un certain nombre de choses non essentielles à sa survie en raison de leur pouvoir d'activation de sensations et d'émotions positives. Le simple fait d'être exposé aux fleurs pourrait suffire à éveiller ces émotions et sensations, et expliquerait de tels effets comportementaux.

La menace des astéroïdes ou géocroiseurs

De nombreux objets célestes croisent l'orbite de la Terre et sont inévitablement attirés par la gravité de notre planète. Heureusement, la plupart sont de petits corps qui se désintègrent dans l'atmosphère, traçant des étoiles filantes éphémères qui illuminent les nuits étoilées.



Malheureusement pour nos civilisations, des cailloux plus massifs ou des comètes peuvent également rencontrer la trajectoire de notre planète. Lorsque les chercheurs ont découvert que la fin des dinosaures était sans doute liée à la chute d'un astéroïde d'une dizaine de kilomètre de diamètre, les recherches sur ce risque majeur pour l'humanité se sont intensifiées. Depuis, les programmes de détection qui en sont issus ont considérablement amélioré la connaissance des objets susceptibles de croiser l'orbite de la Terre.
Quelque 160 cratères, témoins d'une collision passée, ont été recensés sur Terre, il en existe probablement dix fois plus mais ils sont masqués par l'évolution des formes du relief terrestre (érosion, glaciations, soulèvements, inondations...) La plupart des géocroiseurs (astéroïdes évoluant à proximité de la Terre) proviennent d'une ceinture d'astéroïdes située entre la planète Mars et la planète Jupiter, sans doute issus d'une planète qui n'a pu se former ou qui a été émiettée à cause de la trop forte gravite de Jupiter.

LES RISQUES D'IMPACT AVEC LA TERRE

La taille des astéroïdes détermine les dégâts occasionnés, de petites météorites de moins de 5 m pénètrent régulièrement dans l'atmosphère terrestre sans réel danger. Par contre, les scientifiques estiment qu'une météorite de seulement 500 m de diamètre serait capable de dévaster une région entière, tuant des millions de personnes ; heureusement, le temps de retour d'une telle catastrophe est de 200 000 ans. Enfin, il suffirait d'un astéroïde de plus d'1 km de diamètre pour mettre fin à l'humanité...
Près de 9000 géocroiseurs ont été reperés par les astronomes. En réalité c'est peu car les télescopes ne peuvent voir que des objets dont la taille est supérieure à plus centaines de mètres. Il y aurait ainsi des milliards d'astéroïdes bien plus petits qui passent totalement inaperçus.

LES EXPLOSIONS DE MÉTÉORITES SUPÉRIEURES À 1 KILOTONNES DEPUIS L'AN 2000

En seulement 13 ans, le réseau de détection des explosions nucléaires a permis de détecter 26 météorites qui se sont désintégrées dans l'atmosphère avec une puissance supérieure à 1 kilotonnes de TNT. A titre de comparaison, la puissance de la bombe qui a détruit Hiroshima était de 15 kilotonnes (kt).

PRÈS DE 5000 ASTÉROÏDES MENACENT LA TERRE

De récentes observations effectuées par la NASA ont permis d'affiner nos connaissances sur le nombre d'astéroïdes présentant un danger potentiel pour notre planète. Ces astéroïdes potentiellement dangereux (PHA en anglais) se caractérisent par des orbites qui croisent à moins de 8 millions de km de la Terre (un peu plus de 20 fois la distance Terre-Lune) et par une taille suffisamment importante (plus de 30 à 50 m) pour pénétrer notre atmosphère sans se désintégrer tout en causant des dégâts à une échelle au moins régionale.
La mission WISE (Wide-Field Infrared Survey Explorer) de l'agence spatiale américaine (NASA) est en charge de cette partie de chasse aux astéroïdes appelée Neowise. Les résultats indiquent qu'il y aurait près de 5000 astéroïdes dangereux ayant des diamètres supérieurs à 100 mètres. Or, seulement 20 à 30 % de ces géocroiseurs ont été détectés.

LES ASTÉROÏDES QUI MENACENT LA TERRE

Bien que les agences spatiales ne soient pas encore en mesure de suivre et d'observer tous les astéroïdes qui pourraient engendrer des catastrophes sur Terre, le programme Near-Earth Objects (NEOs) de la NASA recense un certain nombre de géocroiseurs suivis avec leurs paramètres physiques (taille, vitesse, masse...) et leurs dates de passage près de la Terre.
Ainsi, la page actualisée du programme Near-Earth Objects détaille les objets les plus menaçants.
En juin 2004, Apophis, un astéroïde d'environ 320 m de diamètre pour une masse de 45 millions de tonnes a été découvert par les astronomes.
Dans sa course autour du soleil, cet astéroïde croise deux fois l'orbite terrestre, menaçant directement notre planète d'une collision cataclysmique, heureusement écartée pour le moment.
Notre système solaire dans une configuration défavorable
Une hypothèse soulève le fait que la plupart des cinq extinctions de masse de l'histoire de la Terre coïncident avec le passage régulier du Système Solaire dans une région bien particulière de la Voie Lactée.
Ces extinctions se sont produites quand le Soleil était dans un des bras de la Galaxie. Notre étoile tourne en 226 millions d'années autour du centre de la Galaxie en faisant des vagues de sorte que tous les 35 millions d'années environ, elle traverse le plan de la Voie-Lactée, une zone plus dense en gaz et poussière. Ce passage s'accompagnerait d'une perturbation de l'attraction gravitationnelle à l'intérieur de notre système solaire, multipliant par 10 le risque de collision entre la Terre et des géocroiseurs (comètes, astéroïdes...).
Ce qui n'est guère rassurant lorsque l'on sait que notre système solaire se trouve actuellement dans cette zone de perturbation...

L'ÉCHELLE DE TURIN

L'Echelle de Turin permet d'évaluer le risque de collision d'un géocroiseur avec notre planète. Elle a été initiée par Richard Binzel, qui travaille sur le projet depuis plus de 15 ans maintenant.
Elle tient compte de plusieurs facteurs : la taille et la vitesse de l'objet céleste, ainsi que sa trajectoire. Les valeurs vont de 0 à 10 sans utilisation des décimales.
Cet indice est évalué avant chaque passage de l'objet céleste près de la terre en fonction de l'énergie cinétique (en mégatonnes de TNT) et de la probabilité d'impact avec notre planète.

LA FIN DES DINOSAURES

L'explication la plus probable de la fin des dinosaures serait la chute d'une météorite. Son cratère à été retrouvé en 1991 dans le Yucatan, au nord-ouest du Mexique. Avec ses presque 200 kilomètres de diamètre, ce cratère avait réussi à passer inaperçu jusque là car il est littéralement enterré sous la péninsule mexicaine.
200 kilomètres de diamètre, cela signifie une énergie libérée un million de fois plus grande que celle de la bombe nucléaire la plus puissante jamais testée !
Et bien l'âge de ce cratère, que l'on appelle "le cratère de Chicxulub", coïncide justement avec l'époque de cette extinction massive.
Lors de l'impact mexicain, des volumes extrêmement importants de soufre, poussières et suies ont été éparpillés dans l'atmosphère en quelques minutes seulement, ce qui provoqua des perturbations environnementales extrêmes comme l'obscurcissement et le refroidissement global de la planète, et par la même l'extinction de 70% des espèces de l'époque. L'histoire ne dit pas comment 30% survécurent...

Le Forfait + à 200 DA L'ANNONCE

*UNE PETITE ANNONCE DE 4 LIGNES DONT CHACUNE COMPRENDRAIT - 26 SIGNES (ESPACE COMPRIS)

Offre d'emploi

Société internationale, Cherche assistante de direction, bonne présentation, apte à se déplacer, maitrise de l'outille informatique, multilingue (arabe, français, anglais), envoyer CV a l'adresse mail suivante : **a.icbss@yahoo.fr ou b malikssa@yahoo.fr**

EMPLOI DEMANDES

J. A., ARCHITECTE 05 ans d'expérience ETUDE et SUIVI, maitrise BIE AUTOCADE - ARCHICAD, cherche emploi. Télé. : (0554) 38.01.70.

J.F., 24 ans, licence en droit, sérieuse et dynamique cherche emploi dans le domaine ou autres. Tél. 0561.92.15.91.

J. H., architecte avec expérience maîtrise logiciel de dessin 2D 3D cherche emploi en sous-traitance avec Bet, ou en suivi de chantier.
Tél. : (0773) 51.40.25
Email : aminsami82@yahoo.fr

J.H., 34 ans superviseur HSE, cherche emploi dans une société nationale ou privée ou étrangère. Tél. : (0782) 54.09.72 / (0558) 39.96.59.

J. H., 25 ans, maîtrise l'outil informatique, ayant un diplôme «Agent technique en informatique », exp 6 ans. Ayant exercé les métiers d'infographe, de photographe pendant 5 ans et agent de saisie de dans un cybercafé. Tél. : (0561) 26.55.55

J. F., licenciée en sciences juridiques et administratives, ayant le certificat d'aptitude à la profession d'avocat (CAPA), 5 ans d'expérience dans le domaine administratif. Cherche travail dans le domaine ou autre.
Tél., (0664) 52.12.40.

JF. 25 ans sérieuse, titulaire d'une licence en commerce International cherche Emploi.
Tél : (0665) 53.77.86

J. H., ingénieur d'état en planification et statistique, expérience dans la planification et le suivi des projets, attestation de maîtrise Ms Project, , SPSS et XL stat, dégagé vis-à-vis du service nationale.
Tél. : (0553) 63.53.37

H. 41 ans, chauffeur catégoré léger, éxpérimenté, cherche emploi dans société publique ou étrangère, Alger et ses environs.
Tél. (0560) 72.67.07

J. H., âgée de 24 ans, titulaire d'une licence en sciences de gestion, option finance cherche un emploi dans le domaine.
Tél. : (0550) 71.01.18

Menuisier maîtrisant le travail sur bois, vernissage et autres, cherche emploi à temps plein ou à mi-temps pour villas ou appartements ou autres.
Tél. : (0773) 03.55.91

J.F., 23 ans, licencier en psychologie chimique, 6 mois de stage pratique au sein de l'hôpital Mustapha, un mois de stage mémoire à CPMC centre Pierre Marie Curie. Elément sérieux et ambitieux, bonne condition physique, maîtrise l'outil informatique.
Télé. : (0551) 12.48.14.

J. H., 35 ans, licence en finance + tech en informatique, exp 2 ans, assistant administratif principal au ministère + 03 ans chargé de recouvrement. Tél. (0664) 25.96.12

Dame cherche emploi comme garde-malade, Alger
Tél : (0560).30.08.96

J. H., cherche emploi comme réceptionniste ou gérant de restaurant.
Tél. : (0795) 97.58.41.

Jeune fille, licenciée en interprétariat et traduction (arabe, français, anglais) 8 ans d'expérience. Cherche emploi dans une société étatique ou privée.
Tél. (0776) 01.25.27

H âgé de 43 ans, marié avec 02 enfants, sérieux, cherche emploi comme chauffeur dans une entreprise nationale ou multinationale, expérimenté et bonne présentation.
Contacter : (0560).72.67.07

H. 50 ans, BEB, cherche emploi comme gérant de commerce ou équivalant
Tél : (0541).89.99.37

JF ing d'etat en Informatique avrc experiences cherche emploi dans le domaine ou autre
Tél : 0794 36 64 09

Homme retraité, sérieux, ponctuel, dynamique, cherche emploi chauffeur poids léger «B», agent de bureau, agent de sécurité, réceptionniste, gardien, ou autre domaine libre de suite.
Tél. : (0790) 62.40.19



www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION
Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1er-Mai
16016 Alger
Tél. :
(021) 67.07.48/49
(021) 67.15.45
(021) 67.31.83
(070 25.19.19
Fax :
(021) 67.07.46

Edité par la SARL Groupe Presse et Communication au capital de
9 764 000 DA

Directeur Général
ALI MECHERI
Directeur de la publication
BOUDJEDRI TAHAR
(KAMEL MANSARI)

Directrice de la Rédaction
TANIA GACEM

IMPRESSION
Centre : SIA
Ouest : SIO
Est : SIE
SIMPRAL

FLASHAGE
Centre, Est : LJI

DIFFUSION
Centre : CIDP.
Ouest : SEDOR.
Est : Eurl KDP

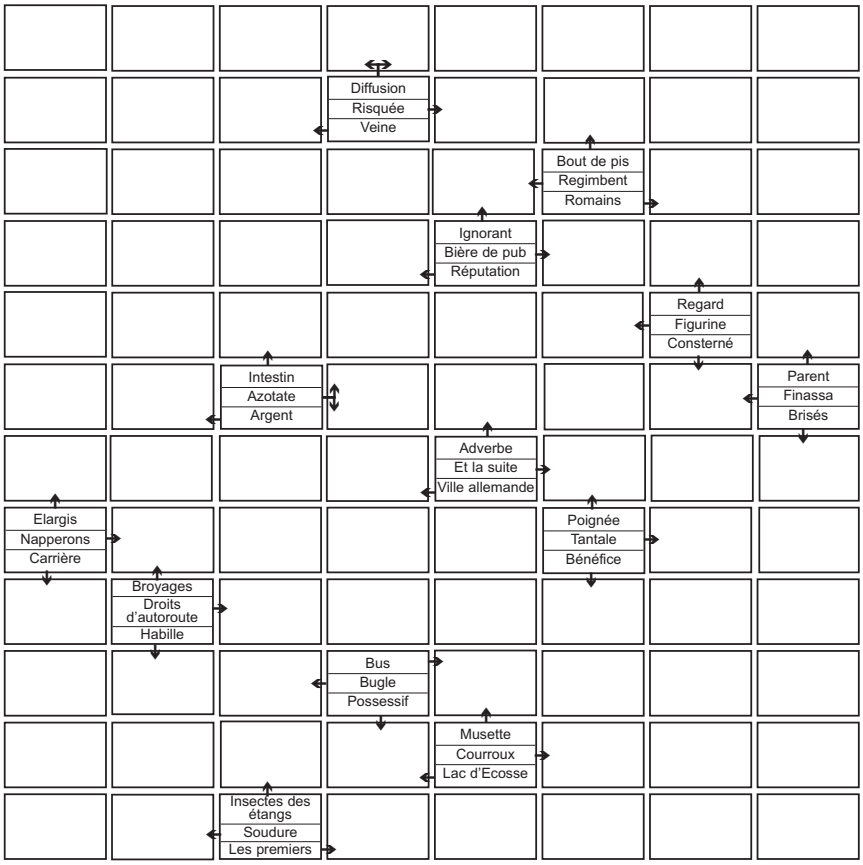
PUBLICITÉ
Régie pub JI
Tél. : (021) 66.26.13
Fax : (021) 66.06.10
pub@jeune-independant.net

CONTACTEZ AUSSI
ANEP
1 rue Pasteur, Alger
Tél. : 021 73 76 78
021 73 71 28
021 73 30 43
Fax : 021 73 95 59

BUREAUX RÉGIONAUX
- Annaba
3, rue Ibn Khaldoun, Annaba
Mob. : (0662) 18.41.81
Fax : (038) 80.20.36
- Tizi Ouzou
6, rue Capitaine Si Abdallah
15 000 Tizi Ouzou
Tél. : (026) 22.95.62
Fax : (026) 22.95.62
- Constantine
Maison de la persse Ahmed Taâkoucht, Constantine
Tél-Fax : (031) 66.32.64
- Bejaïa
Bejaïa : Centre Commercial SABRACHOU, Quartier Sghir Bureau N° 10
N° Tél : 034-12-66-21
Email : ljibejaia@yahoo.fr
- Tipasa
B.P. 66-A
42 000 Tipasa
Tél. : (024) 43.60.26

© 1990-2016
Jeune-Indépendant. Tous droits réservés. Reproduction partielle ou totale, par quelque procédé que ce soit, interdite sans autorisation expresse de la Direction. Les documents remis, envoyés ou électroniquement transmis au journal ne sont pas retournés et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation, sauf accord écrit préalable.

Mots fléchés n° 1422



SOLUTION MOTS FLECHES N° 1421

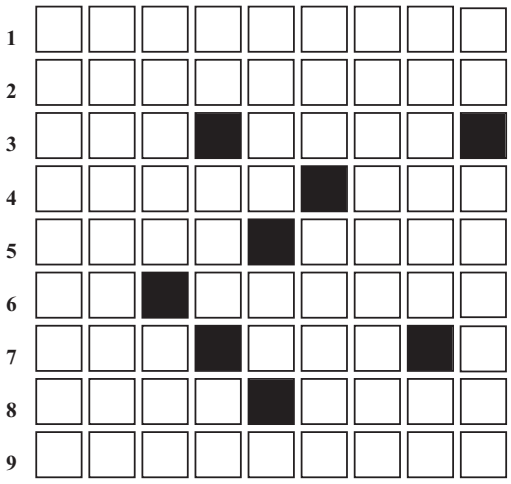
HORIZONTALEMENT

ABSURDES
MAIS – ALU
ARRET – IR
DIA – ARME
OLTENIE –
US – CIREE
A – ORNA – N
– MUE – IFS
BOITE – AI
LU – EVEIL
ELU – ERRE
TETU – SES

VERTICALEMENT

AMADOUA – BLET
BARILS – MOULE
SIRAT – OUI – UT
USE – ECRETE – U
R – TANIN – EVE –
DA – RIRAI – ERS
ELIMEE – FAIRE
SURE – ENSILES

Mots croisés 9/9 n° 1422



HORIZONTALEMENT

1. Devanture – 2. Hussites tchèques – 3. Crème anglaise – Porte au Parlement – 4. Petit cigare – Refus sec – 5. Eléments de trousseau – Noyé – 6. Article arabe – Pluie subite et abondante – 7. Article – Employa – 8. Irlande du poète – Pilastre cornier – 9. Outils pour gratter.

VERTICALEMENT

1. Flamboyer – 2. Oscillera – 3. Bois noir – Textuellement – 4. Drame japonais – Roi de Juda – Phase lunaire – 5. Superlatif – Aperçu – 6. Plante potagère – Hésitât – 7. Nomade – 8. Rusé – Guide de mine – 9. Sur un carton – Proches parentes.

SOLUTION N° 1421

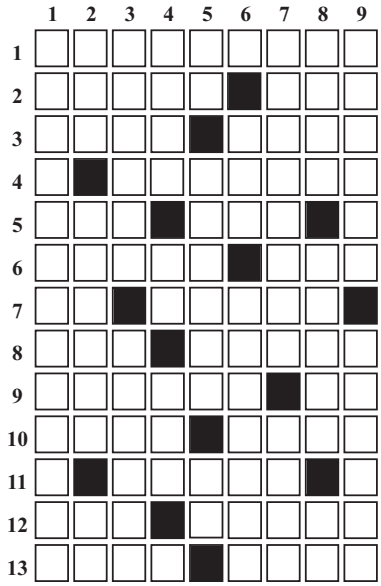
HORIZONTALEMENT

DEVISAGER
ITERATIVE
SET – COTES
TRUC – MENT
EN – ALERTE
NUISES – RE
DEVET – ME –
URE – TOURD
SASSES – AU

VERTICALEMENT

DISTENDUS
ETERNUERA
VETU – IVES
IR – CASE – S
SAC – LETTE
ATOMES – OS
GITER – MU –
EVENTRERA
RESTEE – DU

Mots croisés 9/13 n° 1422



HORIZONTALEMENT

1. Mâcher – 2. Chambre froide – Secoua le chef – 3. Récipient cylindrique – Trouvé la fin – 4. Choses effectives – 5. Glousse – Lanterne rouge – 6. Anneaux – Tissu végétal – 7. Petite bande dessinée – Corridors – 8. Fleur royale – Il hausse la note – 9. Réjouis – Ils ne passent pas à l'écran – 10. Moyen de locomotion – Anneau de cordage – 11. Fixé – 12. Terme repoussant – Pas gardé – 13. Superlatif – Etable à cochons.

VERTICLAMENT

1. De façon lamentable – 2. Ancien – Bleu – Métal jaune – 3. Habitants de l'Europe centrale – Abominable – 4. Remorque le navire – Pour interpeller – Atome modifié – 5. Jeune vache – Un bon coup – Chrome – 6. Conifère – Rubans de bordure – 7. Pour désigner une certaine dame – Ville américaine – 8. Etat gaélique – Sortis de l'enceinte – A rembourser – 9. Faculté de penser – Dignitaire ecclésiastique.

SOLUTION N° 1421

HORIZONTALEMENT

PREOCCUPE
RER – IVRES
OGRES – ERS
CLAMES – LE
HE – BAUMES
ASSOUPIE –
I – LUXER – M
NAIT – RAPE
ETC – ABCES
– HABLEURS
TE – OU – LOI
NEON – MENE
T – PIQUEES

VERTICALEMENT

PROCHAINE – TNT
REGLES – ATHEE –
ERRA – SLICA – OP
O – EMBOUT – BONI
CISEAUX – ALU – Q
CV – SUPERBE – MU
URE – MIRACULEE
PERLEE – PERONE
ESSES – MESSIES

soduku 70

Pour jouer au Soduku

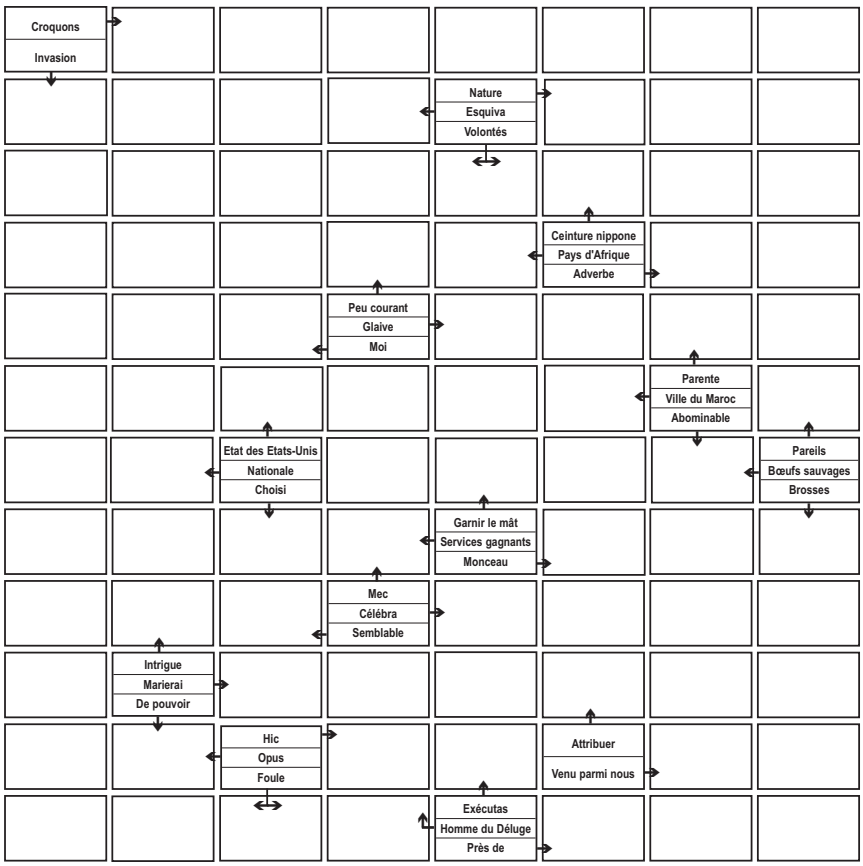
- Placer un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide
-Chaque ligne, chaque colonne et chaque carré de neuf cases, délimité par un trait plus gras, doivent contenir les chiffres de 1 à 9
-Chaque chiffre ne doit apparaître qu'une fois dans la ligne, la colonne et la région
Le total des chiffres de chaque région doit être égal à 45

4		3						9
	7		9				8	
				6	2	7	3	
			1		7	5		
		8				3		
		7	6		9			
	5	1	7	4				
	2				5		4	
3						9		5

Solutions

8	3	1	7	9	2	6	5	4
4	9	7	8	5	6	3	2	1
5	6	2	4	3	1	7	8	9
6	8	4	9	2	7	1	3	5
2	7	3	1	4	5	9	6	8
9	1	5	6	8	3	4	7	2
7	5	6	2	1	9	8	4	3
3	4	9	5	6	8	2	1	7
1	2	8	3	7	4	5	9	6

Mots fléchés n° 1440



SOLUTION MOTS FLECHES N° 1439

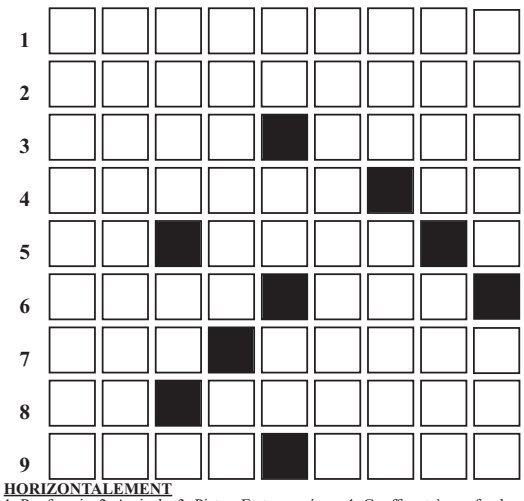
Horizontalement

ENTACHAS
PEUR - AME
AOSTE - EN
NP - EPARS
CHERIR - E
HYMENEE -
ETA - EOLE
MENE - LEV
E - ALLEGE
NO - LA - AN
TRIE - ONT
- SE - BUTE

Verticalement

EPANCHEMENT -
NEOPHYTE - ORS
TUS - EMANA - IE
ARTERE - ELLE -
C - EPINE - LA - B
HA - AREOLE - OU
AMER - ELEGANT
SENSE - EVENTE

Mots croisés 9/9 n° 1440



HORIZONTALEMENT

1. Renforçai - 2. Amical - 3. Pista - Etat européen - 4. Gouffres très profonds - L'or au labo - 5. Sujet de ragot - Petite baie - 6. Manches sur court - Fille de l'ALN - 7. Transpira - Sanctionnée - 8. Erbium - Localiser - 9. Gogo biblique - Assistance.

VERTICALEMENT

1. Ecroulée - 2. Machines à sasser - 3. Ville de Colombie - Possessif - 4. Couvris une glace - Mémorisé - 5. Venu parmi nous - Devant l'année - Rapport de circonférence - 6. Tressaillit - 7. Tissu - Tracas - 8. Exposa au vent - Socle - 9. Occlusion intestinale - Des lustres.

SOLUTION N° 1439

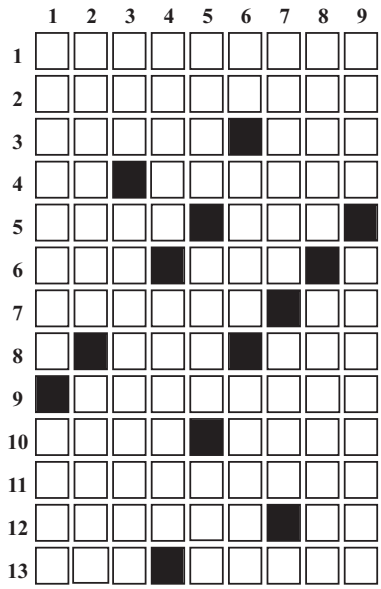
Horizontalement

ABATARDIR
BRUINEUSE
JAN - SUR - M
ENEE - SEVE
CLEBS - TOT
TA - REVET -
INDEXE - ER
OTE - ETIRA
NERFS - MAI

Verticalement

ABJECTION
BRANLANTE
AUNEE - DER
TI - EBRE - F
ANS - SEXES
REUS - VET -
DURETE - IM
IS - VOTERA
REMET - RAI

Mots croisés 9/13 n° 1440



HORIZONTALEMENT

1. Chercha à étendre sa clientèle - 2. Rassasier - 3. Indien au Pacifique - Bière anglaise - 4. Relevé - Détournés - 5. Ile d'Italie - Ils vont avec les autres - 6. Moyen de transport - Celui-là - 7. Ville de Belgique - Indication de lieu - 8. Bruit de coup - Il n'a pas de frontières - 9. Proportionnée - 10. Interjection de branché - Loi - 11. Jeu de société - 12. Ourdir - Ferrure - 13. Colère de jadis - Liées.

VERTICALEMENT

1. Bon sens populaire - Contre tout ce qui le suit - 2. Ajourner - Lumineux - 3. Se risque - Maltraite - 4. Phase - Rubans - 5. Cuit à la chapelure - Chose proche - Bagatelle - 6. Eprouvé - Perçues - Région française - 7. Redoute - Complexe - 8. Récepteurs - Sur les genoux - 9. Terrains d'étude - Bourriques.

SOLUTION N° 1439

Horizontalement

INCRUSTES
MARES - ARA
PIED - MIEN
ATTIFER - S
R - ETETER -
TV - ENA - OR
AIR - ELUDE
GEANT - NES
ENDORMIES
ANIMEE - SA
BON - SUC - S
LIEN - THES
ESSOREUSE

Verticalement

IMPARTAGEABLE
NAIT - VIENNOIS
CRETE - RADINES
REDITE - NOM -
NO
US - FENETRES
- R
S - METAL
- MEUTE
TAIRE - UNI -
CHU
ERE - RODEES -
ES
SANS -
RESSASSE

SODUKU 169

Pour jouer au Soduku

- Placer un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide
-Chaque ligne, chaque colonne et chaque carré de neuf cases, délimité par un trait plus gras, doivent contenir les chiffres de 1 à 9
-Chaque chiffre ne doit apparaître qu'une fois dans la ligne, la colonne et la région
Le total des chiffres de chaque région doit être égal à 45

1			4	3				6
						3		
	3	4			8	5		
		3						2
2	6			9			5	
						9		
			9	4			6	
6		5						
				6	2			7

SOLUTIONS

1	2	3	5	8	9	6	4	7
7	4	9	1	3	6	8	5	2
6	8	5	2	4	7	3	1	9
3	1	2	7	5	4	9	6	8
4	5	7	6	9	8	1	2	3
8	9	6	3	2	1	4	7	5
5	3	1	9	6	2	7	8	4
2	7	4	8	1	3	5	9	6
9	6	8	4	7	5	2	3	1

LE JEUNE INDEPENDANT

Retrouvez votre journal
sur tous les supports numériques



CAN 2017/ APRÈS LE RALLIEMENT TARDIF À SIDI MOUSSA DE SLIMANI, MAHREZ, GUEDIOURA ET BRAHIMI

Leekens rentre dans le vif du sujet

Entamé lundi à Sidi Moussa avec 19 joueurs seulement, le stage de l'équipe nationale en prévision de la CAN 2017 au Gabon, précédé d'une double confrontation amicale contre la Mauritanie le 7 de ce mois à Blida (Tchaker) et le 10, à huis clos, à Sidi Moussa, a vu enfin le sélectionneur national bénéficier de la disponibilité des vingt trois joueurs retenus pour le grand challenge continental.



En effet, les quatre joueurs qui manquaient à l'appel pour rentrer dans le vif du sujet de cette préparation sont arrivés mercredi soir à Alger, avant de rallier directement le centre de Sidi Moussa. Il s'agit bien évidemment des éléments évoluant en Angleterre : Islam Slimani, Riyad Mahrez de Leicester City et Adlène Guedioura de Watford, retenus par le fameux boxin day's, et bien sûr la perle des Fennecs, Yacine Brahimi (Porto). Ces éléments assez importants dans l'échiquier bénéficieront bien sûr d'un petit repos avant de se mêler au groupe afin de se projeter dans le vif du sujet concernant la CAN, comme l'a laissé entendre le sélectionneur national lors de sa dernière conférence de presse. Cela dit, et à présent que l'armada des Verts est au complet, le coach national devrait régler les automatismes au niveau des compartiments, où des revenants et des bleus sont appelés à prendre place sur le plan défensif, cela s'entend. Et c'est dans ce registre que le sélectionneur national Leekens compte mettre en application ses variantes lors des deux matchs amicaux contre la Mauritanie. C'est a priori après le second match à huis clos à Sidi Moussa, contre les Mourabitoune, qu'il compte mettre en place son équipe type prévue pour le Gabon, après la récupération des éléments arrivés tardivement. Le stage en question entamé dans une ambiance bon enfant entre anciens , revenants et nouveaux, avec en prime l'intégration de l'ex-capitaine emblématique d'El-Khedra, Bouguerra, en tant que coordinateur – cela a coïncidé avec le fait que plusieurs installations du centre aux noms d'anciennes gloires du football national ont été baptisées – a vu le sélectionneur, après s'être enquis de la santé de tout un chacun, monter graduellement la charge de travail en passant du travail en salle au terrain, hormis les quatre cités au préalable. Pour rappel, l'Algérie ralliera Franceville, la ville gabonaise qui abritera ses matchs, le 12 janvier. Les Verts sont dans le groupe B en compagnie du Zimbabwe, de la Tunisie et du Sénégal. L'équipe nationale débutera le 15 janvier face au Zimbabwe. **S. S.**

CAN-2017/ALGÉRIE-MAURITANIE (AMICAL):

Les «Mourabitounes» à pied d'œuvre à Alger

LA SÉLECTION mauritanienne de football se trouve depuis mardi à Alger en vue de la double confrontation amicale face à l'Algérie, les 7 et 10 janvier. Dirigée par le technicien français Corentin Martins, l'équipe de Mauritanie s'est déplacée avec un groupe composé de joueurs locaux et professionnels. La Mauritanie n'a pas réussi à se qualifier pour la Coupe d'Afrique des nations CAN-2017 au Gabon (14 janvier-5 février). Elle prépare les éliminatoires de la CAN-2019 au Cameroun, dont le coup d'envoi est prévu en mars prochain. Le premier match amical se jouera samedi prochain au stade Mustapha-Tchaker de Blida (17h00) alors que le second aura lieu trois jours plus tard au centre technique national de Sidi Moussa. L'équipe nationale s'envolera le 12 janvier pour le Gabon à bord d'un avion spécial. A la CAN-2017, l'Algérie évoluera dans le groupe B, domicilié à Franceville, en compagnie de la Tunisie, du Sénégal et du Zimbabwe.

Plusieurs structures du Centre de Sidi-Moussa rebaptisées au nom de personnalités sportives décédées

PLUSIEURS structures du Centre technique national (CTN) de Sidi Moussa à Alger ont été rebaptisées mardi au nom de personnalités sportives décédées, en présence du ministre de la Jeunesse et des Sports, El Hadi Ould Ali. L'hôtel du CTN a été ainsi rebaptisé au nom du Docteur Mohand Amokrane Maouche, premier président de la Fédération algérienne de football qui a dirigé la FAF entre 1962 et 1969.Le terrain principal du complexe sportif, lui, portera le nom de la glorieuse équipe du Front de libération nationale (FLN), créée le 13 avril 1958 lors de la Guerre d'indépendance. Le deuxième terrain a reçu, quant à lui, le nom de feu Abdelhamid Kermali, l'ancien sélectionneur national ayant remporté la CAN-1990 et qui reste à ce jour le seul trophée majeur remporté par les Verts. La salle de musculation, elle, a été rebaptisée au nom de l'ancien moudjahid Abdenour Bekka, qui fut également président de la FAF et ministre de la Jeunesse et des Sports pendant les années 1980.Le nom de Rachid Haraïgue, ancien président de la Fédération algérienne de boxe et ex-patron du CR Belouizdad et de la FAF, a été donné à la salle de conférences, tandis que l'amphithéâtre sera désormais appelé Amphithéâtre Omar-Kezzal, un autre ancien président de la FAF. Les deux salles mitoyennes de cet amphithéâtre ont reçu, quant à elles, les noms de Mohamed-Salah Diabi et Benali Hadj Sekkal, deux autres anciens présidents de la FAF.L'ancien joueur et entraîneur Abdelhamid Zouba (81 ans) a salué cette initiative, considérant que c'est une bonne démarche «contre l'oubli», car donner le nom de ces grandes personnalités du sport national à des structures aussi importantes permet «d'honorer leur mémoire, même vis-à-vis des générations futures». Plusieurs autres figures importantes du sport national, toutes générations confondues, ont assisté à cette cérémonie, sur invitation de la FAF.

MADJER BOYCOTTE LA CÉRÉMONIE ORGANISÉE PAR LA FAF À SIDI MOUSSA

L'ancienne star du football algérien des années 1980, Rabah Madjer, a brillé par son absence à la cérémonie organisée par la FAF au centre technique national (CTN) de Sidi Moussa. Madjer qui ne s'entend pas avec Raouraoua a refusé d'assister à cette cérémonie à laquelle étaient conviés les joueurs de l'équipe nationale de 1990, sacrée championne d'Afrique à la CAN-1990 d'Alger. Madjer était le capitaine de cette équipe, rappelle-t-on. Tout en «saluant cette bonne initiative», il a indiqué avoir reçu «tardivement l'invitation de la FAF». Il a également précisé que son agenda ne lui permet pas d'assister à cette cérémonie. Pour rappel, Mad jer qui était entraineur de l'équipe nationale en 2002, a été limogé de son poste par Raouraoua, lors de son premier mandat à la tête de la FAF. Madjer n'a jamais pardonné cette «injustice» au président de la FAF et depuis lors, les deux hommes ne s'adressent plus la parole.

LIGUE 1 MOBILIS: NA HUSSEIN-DEY - CA BIZERTIN EN AMICAL LE 9 JANVIER À TUNIS

LA FORMATION husseindéene, conduite par le technicien français Alain Michel, s'est envolée lundi pour Gammarth (Tunisie), dans le cadre de son stage hivernal qui se poursuivra jusqu'au 12 janvier.Par ailleurs, le CA Bizertin, sous la houlette de Maher Kanzari, affrontera mercredi le CS Cheminots, avant de rencontrer le SS Zarzouna, jeudi puis l'équipe algérienne, le 9 janvier à 14h30. Tous les matches auront lieu au stade Bsiri.Le NA Hussein-Dey a déjà bouclé son recrutement hivernal, avec l'arrivée du Guinéen Mohamed Coumbasa. Dans la foulée, le staff technique a décidé d'intégrer les deux joueurs Ibrahim Ferhat et Hocine Laribi dans l'effectif officiel après avoir passé six mois à s'entraîner avec l'équipe. Les deux dernières licences ont été accordées au Franco-Algérien, Mourad Satli, qui exerçait en Roumanie la saison passée, et Mehdi El Ouertani, un Algéro-Tunisien venu de la JS Kairouan (Ligue 1, Tunisie).Les Sang et Or, auteurs d'un parcours mitigé lors des dix premières journées de la phase aller du championnat, sont revenus en force au cours des cinq dernières. Ils ont terminé à la 7e place la première manche en compagnie de l'USM Bel-Abbès avec 21 points chacun, accusant un retard de neuf unités sur le champion d'hiver, le MC Alger.

CHAMPIONNAT ARABE DE BASKET-BALL (4EJ):

Algérie - Egypte (56-73)

GARDANT le contact devant les Egyptiens durant les deux premiers quart-temps (Qt), 1er Qt (13-15) et 2e Qt (27-31), les Algériens se sont fait distancer lors du 3e Qt (40-52), concédant 12 points de retard au tableau d'affichage. Dans le 4e quart-temps, les Egyptiens ont compté jusqu'à 20 points d'avance, avant de conclure le match sur le score de 73 à 56.C'est la quatrième défaite de rang des Algériens dans la compétition, après celles concédées lors des trois premières journées, respectivement face aux Emirats arabes unis (74-79), l'Arabie saoudite (85-92), et le Maroc (71-89).Pour la dernière journée du tour préliminaire, prévue mercredi, le «Cinq» algérien sera opposé à Bahreïn.A l'issue de la phase préliminaire, les deux premières équipes au classement seront directement qualifiées en demi-finales, alors que les autres équipes se croiseront (3e contre 6e et 4e contre 5e) pour rejoindre de le dernier carré.

BASKET-BALL/SUPER-DIVISION A:

victoire du GS Pétroliers devant l'OMS Miliana (89-80)

A LA FAVEUR de ce succès, les Pétroliers, champions d'Algérie en titre, remontent à la 2e place de la poule 1, avec 10 points en 5 matchs joués, à égalité avec le NA Hussein Dey son prochain adversaire pour le compte de la mise à jour du calendrier, le 21 janvier. De son côté, l'OMS Miliana (7 points) occupe la 6e place à égalité avec le CSC Gué de Constantine.La Super-Division A observe une trêve hivernale jusqu'au 10 janvier 2017 en raison de la participation du «Cinq» national au championnat arabe des nations en Egypte.

HORAIRES DES PRIÈRES

ANNABA					
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha	
06:03	12:35	15:09	17:31	18:57	

CONSTANTINE				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
06:07	12:40	15:15	17:37	19:02

ALGER				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
06:21	12:54	15:28	17:50	19:16

OUARGLA				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
06:06	12:45	15:31	17:53	19:13

CHLEF				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
06:27	13:01	15:37	17:59	19:24

MOSTAGANEM				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
06:32	13:06	15:42	18:04	19:29

ORAN				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
06:35	13:09	15:46	18:08	19:32

LE JEUNE INDEPENDANT

N° 5668 – JEUDI 6 RABIE EL THANI 1438

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Météo

	Maximales	Minimales
Alger	17°	9°
Oran	19°	9°
Constantine	12°	3°
Ouargla	19°	5°

L'OPÉRATEUR REVIENT SUR LE LANCEMENT DE LA 4G EN 2016

OOREDOO ENCORE UNE FOIS À L'AVANT-GARDE

Après avoir été le premier à lancer la téléphonie mobile de troisième génération en Algérie vers la fin de 2013 à Oran, l'opérateur Ooredoo a également été le premier à effectuer l'opération de prélancement de la téléphonie de quatrième génération durant l'été 2016, à partir de la wilaya de Tlemcen.



Ooredoo Algérie affirme, ainsi, avoir respecté toutes les étapes du lancement de la 4G, du dépôt du dossier de soumission à l'octroi de la licence définitive, non sans rappeler qu'il «est le premier opérateur à avoir réalisé, en mai 2016, avec succès, des tests de la 4G mobile et ce, en présence des représentants de l'ARPT pour une vitesse maximale de 75Mb/s». C'est donc le 11 juillet 2016 qu'Ooredoo a effectué le prélancement de la 4G et s'est dit prêt à effectuer le lancement commercial effectif dans les trois wilayas obligatoires choisies, à savoir Tlemcen, Tizi Ouzou et Béchar. Il va sans dire que sur le volet tarifaire, il a expliqué n'avoir procédé à aucune augmentation, d'où ses clients 4G n'ont pas à payer leur nouvelle connexion plus chère puisqu'elle leur est cédée au même prix que la 3G. Ooredoo affirme, par ailleurs, offrir le meilleur débit permettant de profiter pleinement de la 4G ainsi que les meilleurs équipements dans tous les Espaces Ooredoo (wifi, clé internet, tablette 4G, portables 4G, etc.). L'opérateur note ainsi avoir «réaménagé totalement ses fréquences dans la bande des 1800 Mhz». Pour le déploiement de la 4G à travers le territoire national, Ooredoo a reçu l'autorisation de l'ARPT de se déployer au titre de la première année, outre Tlemcen, Tizi Ouzou et Béchar, dans plusieurs autres wilayas supplémentaires (Ouargla, Djelfa, Biskra, Ghardaia, Adrar, Alger, Oran, Constantine, Setif, Boumerdes, Bejaia, Blida, Annaba, Tipasa, Sidi Bel Abbes, Bouira, Chlef, Batna, Bordj Bou arreridj, Medea, Mascara, M'sila, Tiaret, Skikda, Ain Defla, Mostaganem, Relizane et AinTémouchent).

«En partenariat avec Nokia, Ooredoo a réussi à atteindre une vitesse de transmission inégalée de 1,2 Terabit par seconde sur fibre optique dans le premier essai de terrain en Afrique de technologies de communications optiques innovantes», selon l'opérateur.

Rappelant que la tarification ne change pas pour la 4G, celui-ci revient, par ailleurs, sur les nombreuses offres qu'il a lancées. «Ooredoo a lancé de nombreuses offres 4G innovantes et accessibles, notamment des offres promotionnelles avec smartphone adapté pour la 4G et la Sim Batel 4G+ gratuite. Notons qu'Ooredoo n'a pas lésiné sur les moyens pour le déploiement de son réseau, avec «un investissement d'un milliard de dollars sur deux ans, dont une grande partie a servi au déploiement du réseau 4G». «L'avènement de la 4G marque une étape importante pour le secteur des TIC et de l'économie nationale. Nous félicitons les pouvoirs publics pour tous les efforts déployés afin de moderniser les infrastructures de télécommunications et d'encourager l'émergence d'une économie numérique nationale», estime-t-on au niveau de l'opérateur qui tient à relever son «leadership dans l'Internet haut débit mobile».

T. G.

EXPULSIONS ET RAPATRIEMENTS DE MIGRANTS

L'Italie veut accélérer le processus

L'ITALIE veut «accélérer les expulsions et les rapatriements» de migrants hors de ses frontières, a insisté hier le ministre des Affaires étrangères italien Angelino Alfano, après de nouvelles tensions dans le pays.

Une révolte a éclaté en début de semaine dans un centre d'accueil pour migrants à Cona, au sud-ouest de Venise, suite au décès d'une jeune femme ivorienne de 25 ans, les migrants accusant les secours d'être arrivés trop tardivement.

«Nous agissons avec rigueur et humanité: nous avons sauvé beaucoup de vies mais nous ne pouvons pas accepter de quiconque des violations des règles», a réagi M. Alfano dans un entretien au journal La Stampa.

«C'est pour cela que nous devons accélérer les expulsions et les rapatriements. Je travaille pour conclure des accords qui diminuent les arrivées et empêchent les départs», a-t-il souligné.

«Il y a un triangle de pays fondamentaux: le Niger, avec qui nous sommes proches de conclure un accord, la Tunisie et la Libye», a-t-il précisé. Le ministre de l'Intérieur italien, Marco Minniti, s'est rendu en Tunisie cette semaine pour renouveler un accord bilatéral de rapatriement, en échange d'aides diverses. Il sera mercredi à Malte, qui assure la présidence tournante de l'UE au premier semestre, pour parler aussi d'immigration et de sécurité.

En Italie, le ministre veut ouvrir, ou rouvrir, dans chaque région un «centre d'identification et d'expulsion», mais ces ouvertures sont contestées au sein même du Parti démocrate (PD, centre-gauche) au pouvoir. Sur 8.000 communes, environ 2.800 mettent à disposition des structures d'accueil provisoires pour les migrants.

IL OPERE A TRAVERS LA MEDITERRANEE

L'Espagne démantèle un réseau de traite

LA POLICE espagnole a annoncé hier avoir démantelé un réseau de traite qui organisait l'immigration illégale de Nigérianes à travers la Méditerranée. Les victimes, en situation de grande pauvreté, étaient approchées «très jeunes» au Nigeria et gagnaient l'Europe par des routes de migration illégale, en passant par le Niger, la Libye et l'Italie, selon le communiqué de la police. Des passeurs à la solde du réseau leur faisaient traverser la Méditerranée dans des embarcations mal équipées au péril de leur vie, deux d'entre elles ayant été secourues après le naufrage de leur bateau dont d'autres passagers se sont noyés. Une fois en Italie, le réseau, dirigé par trois femmes d'origine nigériane, organisait leur voyage en Espagne par avion en leur fournissant des papiers d'identité appartenant à d'autres Nigérianes résidant légalement dans ce pays. Elles devaient ensuite faire une demande d'asile pour éviter d'être expulsées. Le réseau leur signifiait alors une dette de quelque 40.000 euros pour le voyage et «les forçait à se prostituer pour la rembourser.» «L'exploitation sexuelle des jeunes rapportait d'importants bénéfices à l'organisation», qui blanchissait de l'argent et «le réinvestissait en finançant de nouveaux épisodes de traite d'êtres humains», indique le communiqué de la police.

R. A.

PRIS EN FLAGRANT DÉLIT

Le voleur des caisses de la zakat arrêté

LE GROUPEMENT territorial de la Gendarmerie de Ouled Ferrah (Baraki) a indiqué hier avoir arrêté un voleur de caisses de la zakat de différentes mosquées de la capitale. Le mis en cause, 21 ans, a été arrêté en flagrant délit de vol de la caisse de la zakat de la mosquée Nabi Allah Ismail, sise à la cité Fazli, commune des Eucalyptus. Les mosquées d'El Wafaa (Baraki), de Omar Ibn Al Khattab (Houaoura) et d'autres mosquées d'Errais ont aussi été la cible d'une série de vols commis sur les caisses de zakat. Le mis en cause a été présenté au procureur de la République d'El Harrach pour délits de vol et destruction volontaire de biens publics. Il a été placé en détention à l'Etablissement de rééducation et de réadaptation d'El Harrach.

T. R.

AÏN EL TURCK

11 candidats à l'émigration clandestine interceptés

ONZE CANDIDATS à l'émigration clandestine ont été interceptés, tôt dans la matinée d'hier, au large de Cap Falcon (Aïn El Turck) par les unités des gardes côtes d'Oran, a-t-on appris auprès de ce corps de sécurité. Les onze «harraga», dont un mineur, étaient à bord d'une embarcation pneumatique, avant d'être interceptés, peu après minuit, à 4 milles au nord de Cap Falcon par une patrouille des gardes côtes, a-t-on ajouté de même source. Ces candidats à l'émigration clandestine s'apprêtaient à rejoindre les côtes espagnoles après avoir pris la mer, dans la nuit du mardi à mercredi, à partir des côtes d'Aïn El Turck, a ajouté la même source. Les onze personnes ont été présentées aux services de la Gendarmerie nationale, après les formalités d'usage, a-t-on souligné.

S. T.